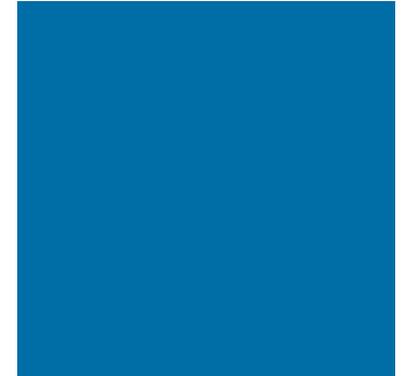


# RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





# MOT DU MAIRE



## UNE VILLE DEVENUE EXEMPLAIRE

Depuis plus de 15 ans, nous menons à Dijon une politique d'aménagement et d'équipement de la ville qui prend pleinement en compte les enjeux du développement durable. Nous cueillons aujourd'hui les fruits de cette stratégie volontariste : Dijon est une référence écologique en France. Sa population augmente régulièrement mais notre ville reste à taille humaine. Elle déploie les atouts qui en font une cité toujours plus douce à vivre : un mètre carré d'espaces verts créé pour chaque mètre carré construit, des bâtiments publics exemplaires sur le plan environnemental, un éclairage urbain moins énergivore, le développement des mobilités douces – piétonisation des principales artères commerçantes du cœur de ville, aménagements cyclables, transports en commun largement électriques... Le Jardin des sciences, lieu d'expertise et de diffusion des connaissances, est un acteur central dans la préservation de la biodiversité sur le territoire communal. Il accompagne chacun de nos projets urbains, sensibilise et informe les citoyens et les acteurs sur la nature en ville, contribue au succès du miel de Dijon et est l'artisan, avec la chambre d'agriculture de Côte-d'Or, du maintien de l'agriculture périurbaine et de la renaissance désormais engagée de la viticulture du Dijonnais. Dijon, qui avait accueilli en marge de la Cop21 une réunion d'envergure internationale fédérant ses villes partenaires, est aujourd'hui l'une des villes qui montrent l'exemple en matière de développement durable en conciliant, chaque jour et dans chacun de ses projets, développement économique, lien social et préservation de l'environnement.

François Rebsamen

maire de Dijon  
ancien ministre  
président de Dijon métropole

# SOMMAIRE



# 06

Présentation  
de la collectivité

# 08

Modalités de  
réalisation du rapport  
développement  
durable

# 09

Choix  
des pictogrammes

# 11

11 Finalité 1  
*Lutte contre le changement climatique*

35 Finalité 2  
*Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources*

51 Finalité 3  
*épanouissement de tous les êtres humains*

67 Finalité 4  
*Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations*

91 Finalité 5  
*Dynamique de développement suivant des modes  
de production et de consommation responsables*



© VD-DM



© VD-DM

## Présentation de la collectivité

### Ce que représente Dijon en tant que territoire et institution

**157 182** Habitants,

**41.31 Km<sup>2</sup>** de superficie,

**231,03 M€ (million d'euros)** : Budget primitif 2017 de la ville de Dijon

**3 600** agents permanents (CCAS inclus)

**900** bâtiments communaux soit une surface totale de **544 800 m<sup>2</sup>**

**+ de 851 associations** répertoriées sur Dijon dont **300 associations sportives**

**426 000** entrées dans les 6 musées municipaux en 2016

**25 000** dijonnais inscrits dans les bibliothèques municipales

**1 900** élèves au Conservatoire de Dijon

**60 000** spectateurs à l'Opéra de Dijon en 2016

**10 700** visiteurs aux Archives Municipales en 2016



© VD-DM

### Ville de Dijon Dynamisme et haute qualité de vie

La ville de Dijon, qui compte plus de 157.000 habitants, est, au cœur d'une métropole de plus de 254.000 habitants, la capitale de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. Elle accueille la plupart des équipements et des services qui lui permettent de jouer pleinement son rôle de centralité : une gare TGV qui accueille plus de 20.000 passagers par jour, une université dont les effectifs ne cessent de croître, un centre hospitalier universitaire qui se positionne parmi les 15 meilleurs de France, un parc des congrès et des expositions, une offre commerciale diversifiée, des équipements culturels et sportifs de premier plan, des quartiers d'affaires et des zones d'activités économiques en développement...

Ville d'art et d'histoire, Dijon renferme un cœur historique classé en zone touristique internationale et inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre des Climats du vignoble de Bourgogne. Ce secteur sauvegardé s'étend sur environ 100 hectares, ce qui en fait l'un des plus vastes de France. Il attire une clientèle touristique internationale croissante, séduite par un patrimoine bien entretenu (palais des ducs et des Etats de Bourgogne, hôtels particuliers, églises, neuf musées et centres d'art...) et par ses atouts gastronomiques et viticoles (restaurants dont plusieurs étoilés, bars à vins, cavistes...). La piétonisation des principales artères commerçantes du cœur de ville, notamment de l'emblématique place de la Libération, a permis d'améliorer la qualité de vie des chalandes et des touristes. Elle est l'un des facteurs explicatifs de la relative bonne santé du commerce en centre-ville, qui affiche l'un des « taux de vacance » (ratio de cellules vides) les plus faibles de France. La métamorphose du musée des Beaux-Arts, qui sera achevée en 2019, constitue l'un des chantiers majeurs actuellement engagés (60 millions d'euros pour les deux tranches). La présence d'un centre d'art contemporain d'envergure internationale, Le Consortium, d'une salle de musiques

amplifiées en cours de restructuration (La Vapeur), d'un Opéra reconnu d'intérêt national, d'un Zénith (le troisième de France par sa capacité, avec 9000 places), mais aussi d'un centre dramatique national et d'un centre de création jeune public unique en son genre (La Minoterie), contribuent à faire de Dijon une incontestable capitale culturelle. La Cité internationale de la gastronomie et du vin, qui ouvrira en 2019, complètera l'offre culturelle d'une ville dont le parc hôtelier, anticipant la hausse de la fréquentation touristique, s'est fortement développé et amélioré ces dernières années.

Les aménagements urbains, en particulier la création d'une dizaine d'écoquartiers sur d'anciennes friches militaires, industrielles ou hospitalières, ont permis de faire augmenter la population sans réduire la qualité de vie des habitants. Dijon reste par exemple une ville verte, où de nouveaux parcs ont été créés (Arsenal, Hyacinthe-Vincent...) et où la biodiversité est, sous l'égide du Jardin des sciences, érigée en priorité. Ville à taille humaine, Dijon est appréciée à la fois pour sa qualité de vie et pour son dynamisme. Elle présente les atouts d'une grande ville sans les inconvénients. La ville veille en particulier à maintenir un haut niveau de service public : elle a fortement augmenté le nombre de places d'accueil des tout-petits, a entrepris un ambitieux programme de rénovation de ses écoles, soutient activement la vie associative et les initiatives citoyennes, favorise l'accès à la culture pour tous, facilite la pratique sportive amateur... Dijon plage, le concert de rentrée, les aménagements cyclables, la préservation de vastes espaces naturels à l'ouest de la ville, les festivités de Noël, le brunch des halles et les nombreux festivals tout au long de l'année sont quelques-uns des atouts de Dijon, ville dynamique et douce à vivre.

## Modalité de réalisation du rapport développement durable

**L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à « présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

**Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011** précise le contenu du rapport qui doit comporter « au regard des cinq finalités du développement durable : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. »

Ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est l'occasion pour la collectivité de présenter :

- les différents programmes, politiques et actions de développement durable mis en œuvre, leur état d'avancement et leur cohérence ;
- ainsi que les résultats et impacts de la politique de développement durable et ses contributions aux principaux enjeux nationaux (5 finalités du cadre de référence).

Ce rapport offre une approche transversale entre les cinq finalités en identifiant les interactions et les articulations entre les politiques publiques et en présentant dans quelle mesure les actions, programmes et politiques de la collectivité contribuent aux différentes finalités.

Il met en perspective, le bilan des actions de la collectivité et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans la maquette budgétaire. Il doit servir de support au débat entre élus sur le cheminement emprunté par la collectivité vers un développement durable.

Les élus référents ont été rencontrés afin de d'élaborer une stratégie générale quant à la réalisation du présent rapport. Une fiche signalétique a été envoyée à tous les services pour recenser les actions qui seront insérées dans le présent rapport. Les stratégies de chaque finalité ont été rédigées conjointement avec les directeurs de Pôles.

Le service écologie urbaine de Dijon a synthétisé les informations recueillies et a défini, conjointement avec les services, les indicateurs pertinents devant être insérés dans le présent rapport. Un comité de relecture (élus, directeurs de services, techniciens) a relu et apporté des corrections relatives au présent rapport.

Le présent rapport est donc le fruit d'un travail transversal et partenarial permettant d'appréhender la politique globale de la collectivité et de mieux saisir ses engagements en faveur d'un développement durable.

## Les pictogrammes choisis

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a élaboré un cadre de référence, pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21.

Ce cadre propose une grille de lecture autour de cinq éléments de méthode à mettre en œuvre et de cinq finalités auxquelles les actions et projets territoriaux de développement durable doivent contribuer autant que possible.



*Lutte contre le  
changement  
climatique*

**1**



*Préservation de  
la biodiversité,  
des milieux et des  
ressources*

**2**



*épanouissement  
de tous les êtres  
humains*

**3**



*Cohésion sociale  
et solidarité entre  
les territoires et les  
générations*

**4**



*Dynamique de  
développement  
suivant des modes  
de production et  
de consommation  
responsables*

**5**





© VD-DM

*Lutte contre le changement climatique*



# Finalité

# 1



## Introduction



La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère est aujourd'hui une priorité mondiale reconnue par tous.

La communauté internationale s'est réunie en décembre 2015, lors de la Conférence des Parties (COP21) à Paris, afin de renforcer les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Cette manifestation se devait de conduire l'ensemble des pays à signer un accord international de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord, ainsi historique, engage la planète entière vers un objectif commun et solidaire.

À l'échelle de la France, la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte réaffirme les engagements énergétiques et climatiques de la France d'ici 2050 et fixe de nouveaux objectifs intermédiaires (2020 et 2030).

En tant que décideurs locaux, les collectivités ont une forte responsabilité en matière de lutte contre le changement climatique. Elles interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) au travers de leur gestion des équipements, des services publics et de leur patrimoine. Elles peuvent donc agir directement sur la réduction des émissions de GES en opérant des choix énergétiques durables.



## Stratégie

En 2009, la Ville de Dijon et Dijon métropole se fixent comme objectif de devenir une référence écologique.

Elles s'engagent dans la réalisation d'un **Plan Climat Energie Territorial exemplaire** et d'une démarche de **labellisation Cit'ergie**, outil d'animation, de mise en œuvre, et d'évaluation du PCET.

La Ville de Dijon et Dijon métropole sont lauréates de l'appel à projets lancé par l'ADEME Bourgogne et le Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté.

Les objectifs du PCET sont les 3x20 à 2020 :

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre,
- Augmenter de 20% l'efficacité énergétique,
- Atteindre 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique

Avec un objectif de réduction de 381 teCO<sub>2</sub>, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ont décliné cet objectif par secteur de la manière suivante :

Réduction de :

- 40% d'émissions de GES dans l'habitat,
- 42% d'émissions de GES dans le tertiaire,
- 10% d'émissions de GES dans les déplacements des habitants,
- 21% d'émissions de GES dans le chauffage urbain,
- 14% d'émissions de GES dans les déchets,
- 10% d'émissions de GES dans les biens de consommation,

- 14% d'émissions de GES dans l'industrie,
- 14% d'émissions de GES dans l'agriculture.

Ces objectifs ont été déclinés dans le cadre des politiques mises en place par la métropole et la Ville de Dijon et sur lesquelles les collectivités peuvent directement agir :

Elles se sont donc fixées comme objectif de réduire les émissions de GES produites par leur activité de 20% ses émissions de GES, soit une réduction de près de 57 000 teCO<sub>2</sub> répartis de la manière suivante :

- 50% d'émissions de GES dans les réseaux de chaleur existants
- 14% d'émissions de GES dans les déchets
- 10% d'émissions de GES dans les déplacements (TC, visiteurs, agents)
- 10% d'émissions de GES dans l'eau et l'assainissement
- 10% d'émissions de GES dans le patrimoine de la collectivité
- 10% d'émissions de GES dans les achats



## Stratégie

La Ville de Dijon et Dijon métropole se sont aussi fixées des objectifs en matière d'adaptation au changement climatique.

Ainsi à la question : « Dijon métropole +3°C : comment améliorer le cadre de vie des Métropolitains ? »

5 axes de travail ont été définis :

- Partager une culture commune de l'adaptation en sensibilisant les acteurs à cette thématique et en étant pédagogique ;
- Développer une dimension partenariale en associant les acteurs du territoire à la construction de la réflexion et des préconisations ;
- Articuler les différentes initiatives et intégrer les préconisations opérationnelles de manière cohérente avec les politiques publiques existantes ;
- Intégrer une dimension évolutive dans l'appropriation des enjeux (programme de travail défini annuellement sur des thématiques spécifiques) ;
- Valoriser les travaux en mutualisant les réflexions à d'autres projets et/ou territoires (retours d'expérience dans le cadre du réseau régional des Plans Energie Climat Territoriaux).

Au travers des grands enjeux définis au niveau régional, la Ville de Dijon et Dijon métropole ont ainsi souhaité approfondir la question de la caractérisation des îlots de chaleur urbain et des actions qui peuvent être mises en place.

En 2012 le PCET est délibéré par le conseil métropolitain et la Ville de Dijon.

En 2013, la Ville de Dijon reçoit le label Cit'ergie

En 2014, Dijon Métropole reçoit le label Cit'ergie.

En 2015, Dijon métropole est retenue dans le cadre de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) lancé par le ministère de l'environnement

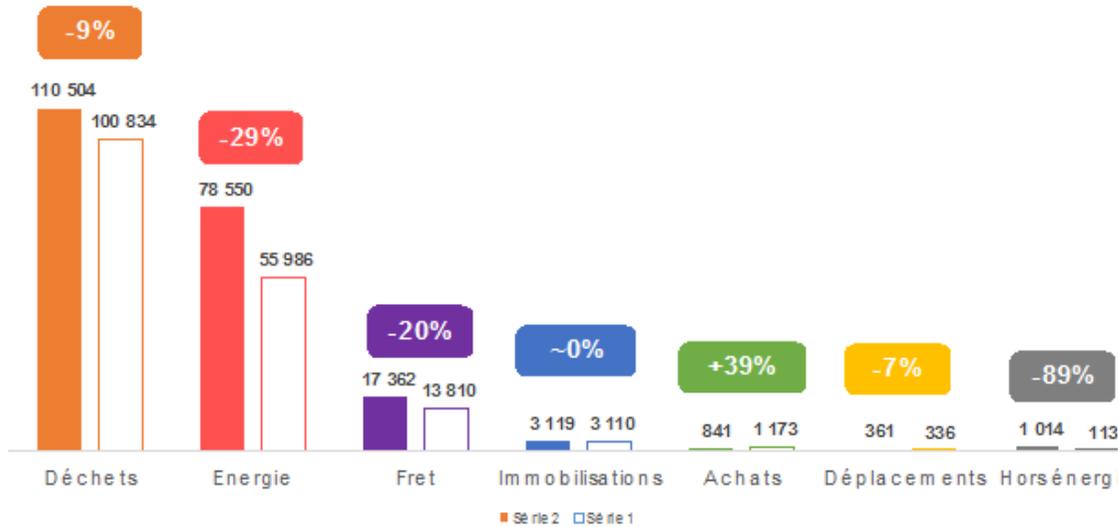


## Indicateurs clés de la finalité 1

Taux de réduction d'émission de CO2 sur le territoire de Dijon métropole entre 2010 et 2014 = - 18% (données OCB)

Evolution de la consommation d'énergie finale (en GWh) sur le territoire de Dijon métropole entre 2010 et 2014 = - 15,83 % (données OCB)

### Evolution des émissions de GES (tCO<sup>2</sup>e) entre 2009 et 2014 (sur la même base du périmètre d'étude)



Rappel des objectifs de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020 pris dans le cadre du Plan Climat

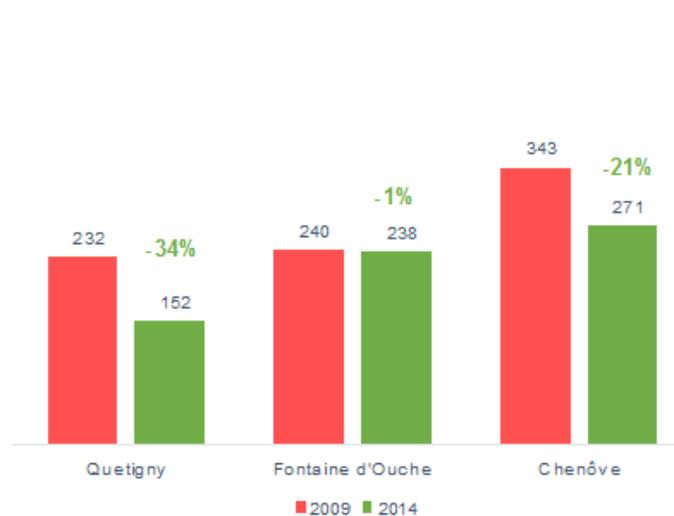
	Horizon 2020
Réseaux de chaleur	-50%
Déchets	-14%
Déplacements	-10%
Eau et Assainissement	-10%
Energie	-10%
Achats	-10%

(source : Bilan carbone réalisé en 2016 - année de référence 2014 - eQuiNéo)

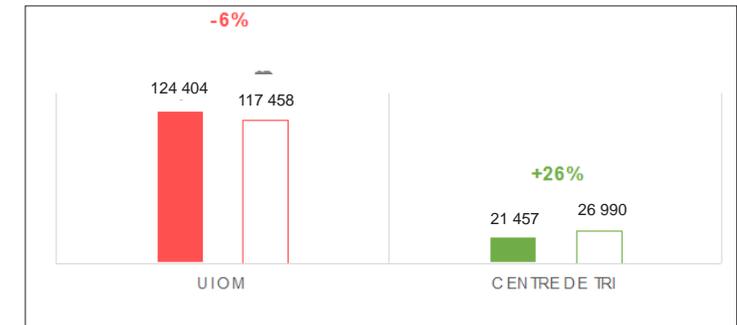


## Indicateurs clés de la finalité 1

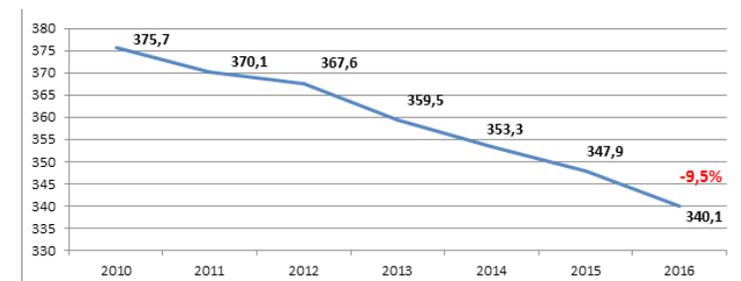
**Evolution des contenus carbone par kWh produit des réseaux de chaleur (source : arrêtés relatifs à la mise à jour des contenus Co<sup>2</sup> des réseaux de chaleur 2009 et 2015)**



**Evolution des tonnages entre 2009 et 2014 à destination de l'UIOM et du Centre de Tri**



**Évolution des Ordures Ménagères et Assimilées sur Dijon métropole**



# OBJECTIF 1

## Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre



17

### Lancement PCEAT

Dans la continuité de la démarche initiée en 2009 et conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la métropole s'est engagée en juin 2017 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le plan climat énergie territorial initié par la loi « Grenelle 2 » de 2010, a été précisé par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le Plan Climat Energie Territorial dorénavant nommé Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est ainsi défini comme étant l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il a vocation à définir, mobiliser, suivre et évaluer la stratégie politique de la collectivité en matière d'énergie, de climat et de qualité de l'air. La loi de transition énergétique pour la croissance verte élargie le périmètre des Plans Climat Energie Territoriaux en y intégrant dorénavant les thématiques : qualité de l'air, séquestration carbone, développement coordonné des réseaux d'alimentation et de distribution énergétique, et, éclairage public et pollution lumineuse. Par ailleurs, la place du volet énergie (efficacité énergétique et énergie renouvelable) y est renforcée.

Ce nouveau PCAET, qui sera délibéré fin 2018 pour 6 ans, aura pour objectifs sur le territoire de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique, augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération, développer les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur de manière coordonnée, réduire les émissions de polluants atmosphériques d'origine anthropiques et enfin s'adapter au changement climatique.

Il comprendra :

- La réalisation d'un diagnostic conforme à la loi de transition énergétique,
- La définition des objectifs stratégiques territoriaux à horizon 2030 et opérationnels.
- Un programme d'actions permettant d'atteindre les objectifs.
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

Ce PCAET s'inscrit dans le cadre du projet de territoire en cohérence avec le PLUIHD engagé.

Il sera élaboré en concertation avec les habitants, les acteurs du territoire et les Communes.



## Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

### Les Maires s'engagent pour le Climat



Portée par l'organisation France Urbaine, une tribune a été publiée en juin 2017 dans la presse nationale.

Cette tribune appuie l'engagement de 54 villes de France en faveur des accords de Paris pour la défense du climat.

La Ville de Dijon, inscrite au patrimoine mondiale de l'Unesco pour les climats de son vignoble et référence écologique en France pour son plan climat énergie territorial fait partie des signataires.

En co-signant cette tribune, François REBSAMEN, Maire de Dijon, Président de Dijon métropole et ancien ministre réaffirme l'engagement de la ville en faveur de la transition écologique. Alors que le retrait unilatéral des Etats-Unis de l'accord de Paris sonne comme un nouveau défi pour la planète, la Ville de Dijon est fière de compter parmi les territoires qui poursuivront et renforceront quoi qu'il arrive la dynamique exceptionnelle issue de la COP21.

### Campagne de mesures de l'îlot de Chaleur Urbain sur Dijon métropole

Depuis l'été 2014, le Centre de Recherches de Climatologie (CRC) et le laboratoire THEMA, en partenariat avec Dijon métropole, l'ADEME, Alterre Bourgogne et Météo France ont initié des recherches dédiées à l'îlot de Chaleur Urbain en lançant une campagne de mesures par le déploiement de 50 sondes sur l'ensemble de l'agglomération dijonnaise afin d'améliorer d'une part la connaissance, l'observation et le suivi local caractérisant l'aléa climatique et d'autre part répondre à un besoin d'analyse et de traitement des données climatologiques locales.

Cette campagne a permis d'identifier deux îlots de chaleur dans le centre ville de Dijon séparé par une barrière naturelle constitué du canal, de l'Ouche et des Espaces Verts.

*Le différentiel de température entre ces zones d'îlot de chaleur et la campagne peut atteindre la nuit jusqu'à 6 degrés de différence.*

*Il s'agit sur Dijon de la campagne de mesure la plus fine qui existe au niveau national. Elle est de ce fait identifiée et reconnue.*

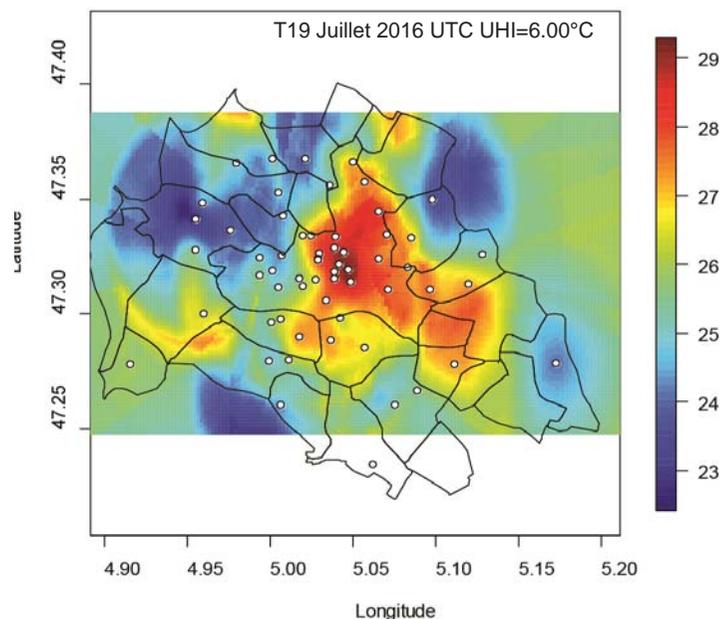
*Ainsi Dijon fait partie des 4 collectivités en pointe sur la question des ICU : Toulouse, Dijon, Rennes et Strasbourg (Paris est aussi un territoire d'expérimentation sur ce sujet).*

*Il est à noter qu'il paraît important de faire la différence entre :*

*les mesures qui peuvent améliorer le confort en cas de fortes chaleurs ;*

*les mesures qui impactent l'îlot de chaleur urbain ;*

*Il s'agit parfois des mêmes mesures, mais les objectifs peuvent être différents et l'efficacité de l'impact aussi.*



## Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

### La plateforme rénovation énergétique de Dijon métropole



Dijon métropole, labellisée «Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte » s'est dotée en 2016 d'un nouvel outil dédié à la rénovation thermique performante de l'habitat privé.

Rénovéco Dijon métropole s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation portée par l'État, l'ADEME et la Région : ce nouveau service public local vise à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et à fédérer l'ensemble des acteurs intervenant dans les processus de rénovation thermique (maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études, artisans, syndicats, enseignes de bricolage, établissements bancaires...). À ce titre, les projets relevant du programme «Habiter Mieux » s'inscriront dans cette démarche qualitative articulant le scénario « BBC rénovation » et intégrant la cible des copropriétés.

Rénovéco Dijon métropole a mené à l'automne 2016 plusieurs actions de sensibilisation à l'occasion de la première édition du Mois de la Rénovation. Au programme : balades thermiques, réunions publiques et conférences ont réuni plus de 200 participants et mobilisé près de 50 professionnels sur le sujet de la rénovation performante de l'habitat, tant en copropriété qu'en maisons individuelles.

### Réhabilitation thermique du parc d'habitation à loyer modéré

Avec l'appui notamment de l'ingénierie financière du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) 2014-2020 et de la stratégie régionale, de la mobilisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) dans le cadre du partenariat avec EDF, Dijon métropole s'est engagée à poursuivre son action de soutien aux programmations des bailleurs accompagnés également par des prêts de la Caisse des Dépôts et d'Action Logement. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité du dispositif mis en œuvre sur la période 2010-2015 (2300 logements en rénovation BBC au sein de 72 résidences locatives) afin de contribuer à la réduction des charges de chauffage des ménages locataires.

Ainsi, en 2016, la rénovation aux standards des « Bâtiments Basse Consommation » de 4 ensembles locatifs représentant un total de 343 logements, a été financée par Dijon métropole à hauteur de 669 500 € de subventions pour un montant de travaux de 4,43 M€ TTC.



**39,3 %**

*part de logements à loyer modéré sur les nouveaux programmes à Dijon en 2016-2017*



**343**

*nombre de logements du parc à loyer modéré ayant bénéficié des financements de Dijon métropole pour une rénovation énergétique « Bâtiments Basse Consommation » (BBC) en 2016*



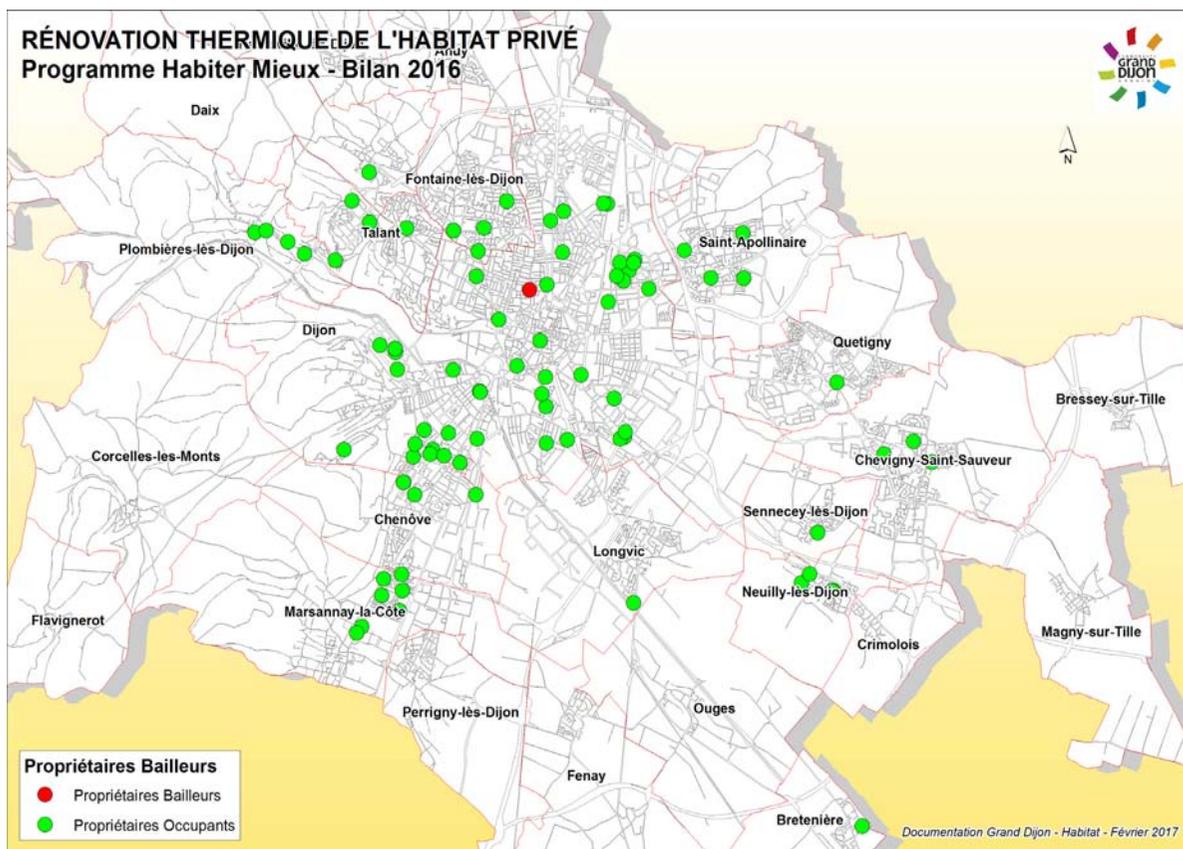
**80 760 Euros**

*montant des aides accordées par le CCAS en 2016 pour les dépenses d'énergie à des ménages en difficulté*



## Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

### Programme habiter mieux



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

### LES LOGEMENTS PRIVÉS : DES DISPOSITIFS EFFICACES POUR LES RÉNOVER

Les projets de rénovation de 192 logements privés de plus de 15 ans ont fait l'objet d'une décision de financement au titre de l'exercice 2016 par la Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) de Dijon Métropole.

**170 logements concernent les résidences principales de propriétaires-occupants situées sur 15 communes de Dijon métropole dont 97 logements relevant du programme «Habiter Mieux» relatif aux économies d'énergie,**

**Les dossiers de propriétaires-bailleurs, en locatif à loyer encadré, portent sur 22 logements situés sur sept des communes de Dijon métropole. 3 logements ont été créés après transformation d'usage de bâtis existants. 17 se sont inscrits dans les dispositions du programme « Habiter Mieux » permettant ainsi une réduction de la facture d'énergie pour les locataires après travaux :**

En termes de dynamique économique locale, ces dispositifs d'accompagnement ont permis de soutenir la réalisation de **2,1 millions d'euros de travaux** représentant, en moyenne, un ré-investissement à hauteur de 11 000 euros par logement.

Sur le plan énergétique, le taux moyen de réduction des consommations s'élève à 38%, soit un niveau supérieur aux exigences réglementaires.

## OBJECTIF 2

### Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

#### Certification Centre de Tri et UIOM

L'usine d'incinération a fait l'objet de nombreux investissements de modernisation (mises aux normes, groupe turbo-alternateur, unité de traitement des déchets d'activités de soins, raccordement au réseau de chaleur urbain), aboutissant à un équipement industriel performant et respectueux de l'environnement. Afin de pérenniser ces efforts, Dijon métropole s'est engagée dans une démarche environnementale en 2006, certifiée ISO 14 001 depuis juin 2008. L'usine a fait l'objet d'un audit de renouvellement validé par AFNOR en mai 2017 attestant de l'engagement de Dijon Métropole dans sa volonté de diminuer ses impacts sur l'environnement et de garantir une qualité d'exploitation exemplaire à ses habitants et à ses clients. C'est un gage de respect des politiques communes sur le développement durable.

Parallèlement au renouvellement de la certification ISO 14001, et afin de garantir une meilleure valorisation des déchets, l'UIOM a mis en place un système de management de l'énergie, qui a abouti à une certification ISO 50 001 en mai 2014, renouvelé en mai 2017.

Ainsi, Dijon métropole met en œuvre une politique environnementale et énergétique axée sur les principes d'amélioration continue et de transparence.

Le taux de valorisation énergétique de l'usine est supérieur à 60%.

Un réseau de chaleur urbain de 230 Gwh est alimenté par 23% d'énergie générée par l'UOM.

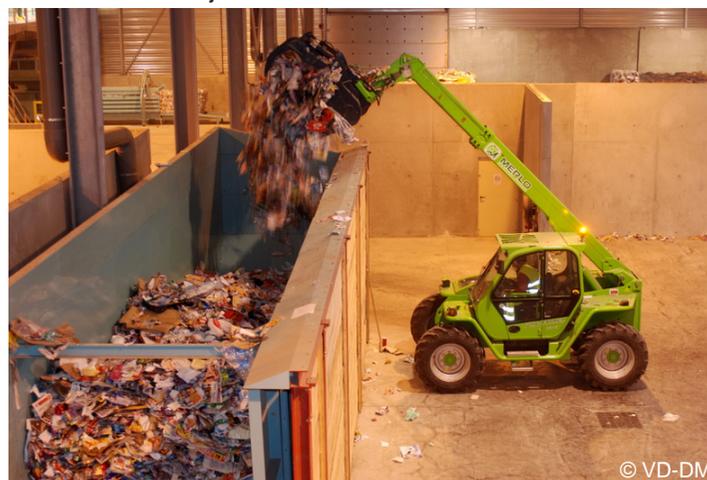
Cette politique intègre :

- un engagement pour la prévention des pollutions générées par le site ;

- un engagement de conformité du site aux exigences légales ;
- un engagement de formation de ses personnels ;
- un engagement de performance énergétique ;
- et un engagement de prise en compte de l'énergie dans les achats de matériels ou dans la conception de nouveaux équipements

Pour garantir une cohérence de la politique définie ci-dessus sur l'ensemble de la chaîne de traitement des déchets ménagers, le centre de tri de Dijon métropole est également certifié ISO 14001 et a engagé une démarche d'optimisation énergétique qui a abouti à une certification ISO 50001 en novembre 2014.

Centre de tri à Dijon



**42 100 MWhélectr**  
**produits**



**2.828 tonnes**  
**de métaux récupérées et**  
**recyclées en 2016**



## Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

### Le Réseau de Chaleur Urbain

Le réseau de chaleur Nord-Est de Dijon : Alimenté jusqu'à présent par la chaufferie des Péjoces, composée de trois générateurs biomasse, par la chaleur fatale de l'usine d'incinération des déchets ménagers de Dijon métropole, et par la chaufferie de Quetigny, le réseau de chaleur Nord-Est de Dijon se renforce dans le cadre d'un programme d'extension prévu jusqu'en 2019.

40 kms de réseaux ont été réalisés à ce jour auquel il faut ajouter 10 km sur Quetigny ; les deux réseaux ayant été réunis au sein d'une même DSP. 200 sites sont raccordés sur Dijon et 40 sur Quetigny soit environ 23 000 équivalents logements.



© VD-DM

Cogénération à la chaufferie des Péjoces

4 nouveaux kms de réseaux sont d'ores et déjà programmés sur 2018

Le réseau de chaleur Nord-Est a accueilli en 2017, une nouvelle unité de cogénération à gaz d'une puissance de 6,4 MW.

Cette nouvelle source de production de chaleur permettra au réseau d'approvisionner à terme plus de 28.000 équivalents logements, tout en maintenant un prix concurrentiel pour les abonnés. Il garantira ainsi une chaleur produite à plus de 70% par des énergies renouvelables et réduira significativement l'empreinte carbone de l'agglomération dijonnaise.

Elle répond ainsi aux obligations du plan énergie climat territorial. Elle a été mise en place pour réduire un nombre important de tonnes de CO<sub>2</sub> émises à l'année, environ 38.000 tonnes.

Le réseau de chaleur Ouest de Dijon :

Il est composé de 3 chaufferies interconnectées :

- Chaufferie de Chenôve : (1 Chaudière gaz eau chaude de : 21 MW, 1 Turbine à gaz (Turbomach) déclassée (vapeur/eau chaude) de : 10,2 MW thermique et 7,8 MW élec)
- Chaufferie des Valendons : (3 Chaudières Biomasse de : 2 x 8 MW et 1 x 6 MW ; 1 Chaudière gaz de 10 MW)
- Chaufferie de Fontaine d'Ouche : (2 Chaudières eau chaude de : 1 x 12 MW et 1 x 10,5 MW ; 4 Moteurs de cogénération gaz puissance: 8 MW en thermique et 10,36 MW en électrique)

Long d'une longueur de 21 km de réseau, il raccorde actuellement 13 000 équivalents logements pour une puissance souscrite de 102 500 kW (à fin 2016).

## Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

23



### Un Centre de Maintenance et d'Exploitation vertueux

La réalisation des deux lignes de tramways dans l'agglomération dijonnaise s'accompagne de la création d'un centre de maintenance sur le site des anciens ateliers ferroviaires de la SNCF. Celui-ci concilie le respect de l'identité du site, les exigences fonctionnelles d'exploitation et la prise en compte au meilleur niveau des enjeux Environnementaux.

La mutualisation de l'exploitation des bus et des tramways fait du centre de maintenant de Dijon métropole l'un des plus importants de France

#### EXEMPLARITÉ DU SITE : UN SITE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

La démolition des anciens bâtiments de la SNCF a généré environ **20 000 m<sup>3</sup> de gravats recyclés** issus des bétons et a permis d'assurer la réalisation de toutes les plateformes des voiries et des bâtiments. Certains déblais du site ont également été réutilisés en remblais, parachevant ce cycle vertueux. Utilisation de 19 tonnes de résidus d'incinération des déchets (mâchefers) ont été mixés avec ciment pour réaliser la couche de forme des voiries d'accès. Ce procédé environnemental a l'avantage de mettre en place une voirie plus silencieuse pour les riverains.

**Pour le bâtiment administratif** (bâtiment d'exploitation), l'utilisation de matériaux naturels est privilégiée.

Centre de maintenance et d'exploitation à Chenôve (CEM)





12

*hectares de terrains*

145

*bus dont 102 bus hybrides*10 000 m<sup>2</sup>*de bâtiments réhabilités*

33

*rames de tram*20 000 m<sup>2</sup>*de nouvelles surfaces  
construites*

700 agents

## Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

### L'EAU UNE RESSOURCE PRESERVEE

Le réseau d'eau verte (non potable) désormais stockées dans le réservoir Darcy permet de répondre aux besoins d'eau du CEM. Notamment à l'alimentation d'eau des stations de lavage des matériels. Les stations de lavage ont été équipées d'un système de **recyclage des eaux par traitement biologique** dont le rendement avoisine les **72 %**.

Des bassins de rétention totalisant environ 3500m<sup>3</sup> et permettant de limiter le débit de fuite des eaux pluviales

Des toitures végétalisées sur tous les bâtiments neufs, permettant une pré-rétention des eaux pluviales et la limitation des surfaces imperméabilisées.

### DE L'ENERGIE DURABLE AU CEM

Tous les bâtiments, excepté le bâtiment administratif – sont chauffés à **80% par un système de récupération** de chaleur sur un réseau d'eaux usées situé sous la rue des Ateliers. La T° des égouts est quasi constante entre **12°C et 17°C** (récupération de la chaleur en hiver et de la fraîcheur en été). Exploitée grâce à un système de pompes à chaleur et à la mise en place d'un échangeur de calories installé dans le réseau d'eau usées. Ce procédé baptisé « **Degrés bleu** » est innovant et encore très peu développé en France, il permet de chauffer 150 équivalents-logements pour 100m de linéaire de canalisations d'eaux usées.

En 2016, la récupération de chaleur sur eaux usées a permis de **diminuer d'environ 64% les émissions de gaz à effet de serre** liées

au chauffage du dépôt TRAM soit l'équivalent de 200 allers-retours Paris - New York en avion

La fourniture d'énergie par le système Degrés Bleus pour la période de chauffe 2016 / 2017 est de 1048 MWh pour un besoin en chaleur de 1270 MWh. **Le taux de couverture des besoins est de 83%.**

Le bâtiment administratif a recours à la géothermie profonde pour ses besoins de chauffages. système permet de chauffer ce bâtiment depuis 2 ans sans avoir recours à la chaudière gaz.

Le CEM accueille **1 hectare** panneaux photovoltaïques répartis sur les toitures des bâtiments neufs et du bâtiment conservé. Cette centrale produit environ **1 GWh** d'électricité par an (soit l'équivalent du **besoin de 500 foyers**) et permet de compenser l'équivalent de la totalité des besoins en énergie électrique du centre de maintenance, de produire un surplus d'électricité et d'éviter le rejet d'environ 100 tonnes/an de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

### UNE EXPLOITATION VERTUEUSE

En 2013, après 5 années de labellisation « Label Vert » Divia Mobilités s'engage dans la démarche de certification ISO 14001 initiée par le Groupe KEOLIS. Cette démarche opérationnelle marque un engagement en matière d'environnement. Le site est certifié ISO 14001, depuis décembre 2014.

Divia Mobilités maintient et renforce son ambition d'augmenter significativement sa performance environnementale en intégrant dans son projet d'entreprise cette démarche environnementale.

Chaque habitant de Dijon Métropole est ainsi encouragé à faire le choix

## Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

d'un mode de transport plus respectueux de l'environnement.

De plus, Divia Mobilités :

- Suit ses consommations mensuelles d'eau et d'énergies,
- Suit ses émissions déchets et a recyclé en moyenne **plus 80% des déchets** émis (en 2016)
- Sensibilise tous ses collaborateurs sur les éco-gestes
- Forme tous les conducteurs et le personnel intervenant à l'extérieur à l'éco-conduite
- Sensibilise **100% des salariés** sur les thématiques de Sécurité et Développement Durable
- Intervient immédiatement sur les dysfonctionnements ; fuites et surconsommations
- Dispose des équipements d'éclairage à détection de présence

En plus de son CEM vertueux et de sa qualité de service satisfaisante. En 2016, Divia Mobilités a su réduire ses émissions en Gaz à Effet de Serre sur le service transport. Soit pour l'activité de tram, environ 22% de GES en moins que la moyenne nationale à réseau identique, et environ 10 % de GES en moins pour l'activité de Bus.

### L'unité de valorisation énergétique

Depuis Octobre 2013, l'usine d'incinération est raccordée au réseau de chauffage urbain, ce qui permet de valoriser environ 60 000 MWh/an. L'échangeur est géré en régie directe par le personnel de l'usine d'incinération. En 2016, 58 500 MWh ont été valorisés.

Cet équipement permis à l'usine d'incinération d'avoir un taux de valorisation énergétique supérieur à 60% en 2016, unité de valorisation énergétique d'être classée.

Usine d'incinération de Dijon métropole



© VD-DM



**58 500 MWhth**  
Valorisé en 2016



**0.73**

Taux de valorisation  
énergétique en 2016



## Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

### La piscine du Carrousel

À l'automne 2017, l'actuel site de la piscine du Carrousel va entrer en travaux, pour une durée de 2 ans, pour devenir un espace aquatique avec 3 bassins pour devenir une lagune de jeux et un bassin découvert accessible toute l'année.

Le futur stade nautique remplacera l'actuelle piscine, dont la construction remonte à 1952 pour ses parties les plus anciennes. Ce nouvel équipement diversifiera l'offre aquatique de Dijon métropole, avec un grand bassin éducatif et sportif de 250 m<sup>2</sup>, un bassin polyvalent de 230 m<sup>2</sup>, une lagune de jeux pour enfants, des saunas, un hammam et deux salles de fitness.

**Un bassin extérieur de 50 mètres sera ouvert toute l'année.** Les usagers pourront donc se baigner « à la nordique » pendant l'hiver ! Une aire de jeux d'eau en extérieur et un pentagliss seront également créés, de même qu'un solarium et un espace de petite restauration.

Moderne, confortable et lumineux, cet équipement offrira une

Vue de la plage extérieure



© Agence Coste Architectures

pleine **accessibilité aux personnes à mobilité réduite** et sera une véritable **référence écologique** avec une consommation optimisée des fluides et une récupération des eaux de pluie sans le moindre rejet dans le réseau public d'assainissement. Ses coûts de fonctionnement seront plus faibles que ceux de la piscine actuelle, pourtant plus petite.

Quelques détails techniques (non exhaustifs)

- Une toiture végétalisée abritera le nouveau bâtiment
- Récupération des calories :
  - sur l'air rejeté des halles bassins (efficacité thermique minimale 63%)
  - sur l'air rejeté centrales doubles flux (efficacité thermique minimale 63%)
  - récupération de calories complémentaires sur l'air à l'aide PAC (efficacité thermique minimale 63%)
  - sur l'eau des douches (récupération de calories sur le rejet des eaux usées des douches vestiaires collectifs, individuels et été à l'aide d'un échangeur statique assurant le préchauffage de la production d'eau chaude sanitaire)
  - sur l'eau des bassins (récupération de calories sur alimentation bêche de récupération d'eau brute à l'aide d'une pompe à chaleur et d'échangeurs statiques)
- Récupération d'eau des bassins (destinée à être réemployée pour le contre-lavage et l'alimentation des W.C.)
- Couverture thermique bassin extérieur, la nuit
- Pataugeoire : stockage de l'eau chaude dans la bêche tampon
- GTC équivalent classe B pour le chauffage ventilation et classe A pour l'éclairage
- Allumage par détection de présence avec analyse de la lumière du jour et temporisation.

## Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

27



### Réduction des consommations énergétiques du parc informatique

En grand nombre (2 000 unités pour la Métropole et la Ville, 600 pour les écoles), les postes informatiques représentent actuellement un coût énergétique important.

Pour réduire ce coût, plusieurs actions sont en cours :

- Renouvellement du parc de postes fixes par des matériels adaptés (modèle dit "tiny"), conçus spécifiquement pour être peu énergivores. Légers et de (toute) petite taille, ces ordinateurs sont aussi beaucoup plus faciles à stocker et déplacer.
- Mise en place, chaque fois que possible, de matériels de type tablettes.

Fait pour être très aisément mobilisable, ce matériel est aussi très peu énergivore puisque sans éléments mécanique (pas de ventilateurs, pas de disques rotatifs) et muni d'un écran qui reste de taille limité...). A partir de 2018, c'est ce type de matériel qui devrait équiper les écoles primaires dans le cadre du remplacement global des actuelles salles informatiques équipées d'ordinateurs fixes traditionnels.

Budget annuel consacré au renouvellement du parc informatique de la Ville de Dijon, Dijon métropole et les écoles : 400 K€, Moyens humains : 10 ETP

Par ailleurs, la Direction des Systèmes d'Information Techniques s'attache également à la rationalisation des moyens techniques du système d'information depuis plusieurs années :

- réduction par 3 du nombre de serveurs physiques (de nombreux logiciels totalement disjoints qui nécessitent de fonctionner

chacun sur leur propre serveur ont été transférés sur des serveurs virtuels)

- centralisation du stockage de données sur une même plateforme facilitant ainsi la gestion et la rationalisation des volumes de stockages de données ( En 2017, le système de stockage centralisé a été renouvelé avec des disques de type SSD (à mémoire flash comme les clefs USB), à la fois beaucoup plus rapides mais aussi beaucoup moins énergivores...)
- utilisation du Cloud pour déporter sur Internet des services jusqu'alors gérés localement sur des systèmes physiques



Modèle dit «Tiny»

© VD-DM



## Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

### La gestion responsable des sites sportifs dijonnais

Un regard attentif et responsable est porté depuis plusieurs années déjà sur les consommations d'eau, d'énergie des équipements sportifs municipaux afin d'éviter tout gaspillage.

De nombreuses actions sont ainsi mises en place par les services municipaux :

#### Economies d'énergie :

- installation de détecteurs de présence dans les vestiaires des salles et stades municipaux, régulant ainsi l'éclairage des lieux et favorisant les économies d'énergie.
- limitation, dans les salles de sports, de l'éclairage à 50 % de sa puissance (une rampe sur deux), la totalité de l'éclairage étant allumé uniquement pour les compétitions.
- mise en œuvre d'un plan pluriannuel de remplacement des éclairages classique des équipements sportifs en éclairage LED : Salle Epirey, Salle Boisselot, COSEC Fontaine d'Ouche en 2016 et Piscine Fontaine d'Ouche, Salle de la Source.
- installation, en 2014, de barres de comptage et de caméras dans 16 gymnases municipaux afin de connaître en temps réel l'état d'occupation des lieux et permettre, le cas échéant, à distance depuis un PC de surveillance, l'extinction des lumières si le site est inoccupé.
- généralisation progressive du chauffage des installations par le réseau de chaleur (Skate parc en 2014, Complexe Epirey en 2015, Gymnase des Bourroches en 2016, Stade Gaston Gérard en 2017). Le réseau de chaleur de Dijon métropole est alimenté

à hauteur de 20 % par l'usine d'incinération et à hauteur de 60% par une chaufferie bois. Il est ainsi approvisionné à 80 % par des énergies renouvelables et permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 37 000 tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) par an. L'intérêt de se raccorder est donc écologique, mais aussi économique.

- sensibilisation et mobilisation des agents, usagers et délégataires sur les consommations des bâtiments communaux.

#### Economies d'eau :

- mise en place progressive de détecteurs de pluie pour les terrains en gazon naturel pour couper l'arrosage en cas de précipitations.
- renouvellement important d'arroseurs anciens et de buses d'arrosage et mise en place de programmeurs plus performants.
- réalisation d'importants travaux dans les piscines de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles, identifiés parmi les sites les plus consommateurs d'énergie et d'eau, portant sur l'automatisation des systèmes de filtration des eaux de bassin avec à la clé une consommation en eau rationalisée, en ajustant le taux de renouvellement d'eau des bassins au juste nécessaire, ainsi qu'une réduction des consommations d'énergie (électricité liée aux pompes et gaz du chauffage des apports d'eau).

## Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

29



- remplacement des robinets classiques par des robinetteries à coupure automatique, la mise en place d'électrovannes pour le remplissage des pédiluves dans les 3 piscines, la mise en place de détecteurs de fuites sur tous les compteurs (télé relève), pour des interventions rapides, l'installation de douches avec système économiseur d'eau.

### Gestion écologique et responsable :

- action zéro produits phytosanitaires (ou tendant à zéro) pour l'entretien des aires sportives, avec en particulier le remplacement des désherbants totaux par un traitement thermique (achat de 2 lances-brûleurs), la mutualisation d'une machine acquise par SEVE pour le désherbage mécanique.
- création de terrains de football en gazon synthétique (5 football et un rugby) dont la pelouse nécessite moins d'interventions avec des véhicules à moteur thermique (tonte, ramassage, travaux mécaniques, comme aération, sablage, défeutrage, carottage, décompactage, traçage) et permet de limiter les intrants (sable, engrais, herbicides sélectifs, produits phytopharmaceutiques, peinture de traçage) et l'arrosage.
- politique d'achats responsables sur le plan social et environnemental par l'insertion de clauses particulières dans les marchés publics (exemple: marché "externalisation du nettoyage des salles de sports": clause obligeant l'utilisation de produits de nettoyage compatibles avec la démarche environnementale mais également les clauses d'insertion professionnelle).

Stade Gaston Gérard



© VD-DM



**46 500 000**

*Nombre de voyages  
réalisés sur le réseau  
Divia en 2016*



**768**

*nombre d'abonnements  
à DiviaVélo en 2016*



**283**

*moyenne mensuelle  
de fréquentation des  
Vélostations en 2016*



**0.9**

*nombre de vélos par  
ménage sur Dijon en  
2016*

## OBJECTIF 3

### Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

#### Une DSP mobilités

Depuis le 1er janvier 2017, l'ensemble des services de la mobilité sur le territoire de Dijon métropole sont inclus au sein d'un seul et unique contrat. Aussi, la DSP Mobilités intègre à la fois les services de transports urbains Bus & Tram, les services de location de vélo de courte, moyenne et longue durée ainsi que les vélos en libre-service, le stationnement en ouvrage et sur voirie. Cette exploitation unique des services de la mobilité permet à la fois une mise en oeuvre efficace et coordonnée des actions en matière de déplacements, mais également d'homogénéiser les services offerts aux usagers.

La nouvelle DSP Mobilités, en place depuis le 1er janvier 2017, inclut le service de location de vélos en libre service VéloDi dans l'offre Divia. Dans ce cadre, le matériel – vélos et stations - a entièrement été renouvelé au cours de l'été 2017.

Le service DiviaVélodi, nouvelle formule, est opérationnel, depuis le 16 septembre 2017.

DiviaVélodi vient compléter l'offre déjà conséquente en matière de services vélos.

#### La mobilité pour les personnes âgées

Dans le cadre de ses actions de prévention en faveur d'un bon vieillissement, l'observatoire de l'âge, piloté par le CCAS de Dijon, souhaite promouvoir des actions collectives en faveur du mouvement et des déplacements apaisés par des moyens adaptés à l'avancée en âge.

Pour ce faire, une "journée sur la mobilité" est organisée en septembre en direction des seniors dijonnais.

Ce projet intervient également dans la lutte contre l'isolement des aînés. En effet, les difficultés de déplacements sont souvent énoncées comme cause de l'incapacité de sortir. Or, l'isolement subi peut être source d'une grande souffrance et de détérioration précoce de l'état de santé de la personne. Le mouvement même limité est donc à privilégier, à pied, à vélo, le plus longtemps possible.

Cette journée vise à encourager le maintien ou la reprise du mouvement en :

- proposant plusieurs formules de transports.
- accompagnant l'apprentissage ou la réassurance de l'utilisation du vélo dans un cadre urbain sécurisé.
- Mettant à disposition du public, des vélos et des scooters électriques et un parcours balisé.
- Proposant une information sur la prévention routière (actualisation des connaissances du code de la route).
- Découvrant les actions relatives à la mobilité adaptée portées par des associations dijonnaises. (EVAD, Sun City, la Bécane à Jules).
- Échangeant avec des professionnels, des associations et usagers.

La ville de Dijon développe depuis quelques années une nouvelle façon de vivre la ville et de s'y déplacer grâce à la mise en place de zones apaisées (limitées à 20 ou 30 km/h pistes cyclables, aires pour tous...). Les seniors, comme les autres générations s'approprient ces nouveaux modes de déplacements. Cependant, ils peuvent parfois se retrouver en situation de fragilité face à l'effort, au risque, ou à l'incertitude de leurs propres capacités à acquérir de nouveaux apprentissages.

## Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

### La Ville à Vélo

Ce projet tente d'intervenir en prévention, dans le domaine de la mobilité, en permettant aux seniors d'expérimenter les différents modes actuels de déplacement et de circulation, afin qu'ils restent mobiles tout au long de leur avancée en âge.

La mobilité favorise l'autonomie et offre une liberté qu'il est précieux de préserver.

Dans un parcours de mobilité, on peut faire l'hypothèse que la pratique du vélo à assistance électrique, peut être un bon relais au vélo pour limiter l'effort.

La journée de la mobilité aura ainsi pour ambition de proposer au public des plus de 55 ans, de tester divers moyens de déplacements : le vélo classique, le vélo à assistance électrique, la trottinette, la trottinette électrique, le scooter électrique senior, le tricycle vintage...

Un espace d'apprentissage et de découverte encouragera les premiers essais, en toute sécurité et sans pression commerciale, des stands d'information, de documentation sur les modes alternatifs de déplacement et la sécurité routière seront prévus. Des seniors déjà équipés et habitués à se mouvoir avec les divers équipements seront sollicités pour expliquer, rassurer, transmettre leurs remarques et observations utiles à une bonne pratique.



Avec une flotte de près de 800 vélos, le service DiviaVélo continue d'attirer des usagers chaque année un peu plus nombreux.

Aussi, le service comptait en 2016, 768 abonnés, soit un peu plus qu'en 2015. Les Vélostations – les parkings à vélos sécurisés de l'agglomération – enregistrent en 2016 une hausse de leur fréquentation par rapport à l'année 2015, avec une moyenne mensuelle de 283 usagers (contre 230 en 2015).

Enfin, le service Vélodi – les vélos en libre-service sur l'agglomération – comptabilisait en 2016, 4500 abonnés hebdomadaires et 420 abonnés mensuels.



**1,0**  
*nombre de personne/  
voiture trajet domicile-  
travail à Dijon*



**53,41%**  
*de ménages ayant une  
voiture sur Dijon en  
2016*



**10,7 km**  
*distance totale  
que parcourent  
quotidiennement les  
habitants de Dijon*



## Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

### La gestion connectée de l'espace public

La Ville de Dijon et Dijon métropole ambitionnent la ville du futur au travers d'un projet **moderne et structurant** pour l'avenir de Dijon et de son territoire parce qu'il va permettre de construire un projet de ville et de Communauté urbaine intelligentes et connectées. Ce projet permettra à Dijon métropole de se projeter dans les 30 prochaines années et d'écrire cet avenir **pour et avec les citoyens**. **Dijon métropole va s'inventer progressivement et se construire ensemble.**

Afin de faciliter la gestion de l'espace public, Dijon métropole et la Ville de Dijon ont souhaité mettre en œuvre **un poste de commandement unique et partagé** avec l'ensemble des communes de Dijon métropole afin de rationaliser, d'optimiser et de mutualiser la majorité des équipements techniques présents sur le territoire de la métropole.

La mise en place de ce poste de commandement et d'une gestion centralisée de l'espace public est la première étape qui va permettre de **développer un projet de Ville et de Dijon métropole intelligentes sur notre territoire** et de proposer aux habitants de nouveaux services publics s'appuyant sur le numérique. Ces nouveaux services doivent répondre **aux attentes fortes exprimées par les Français vis-à-vis des collectivités locales.**

Cette gestion centralisée va se traduire par :

- La collecte, la centralisation et le traitement des informations en un seul et même point ;
- La mise en place d'outils communs d'exploitation pour tirer le meilleur parti des équipements terrain.

Ce projet est essentiel pour :

- Réaliser des **économies d'énergie significatives** : les améliorations techniques de l'éclairage public et son optimisation en fonction des usages permettront de réduire de plus de 50% notre consommation d'énergie tout en éclairant mieux et en assurant la sécurité des habitants ;
- **Améliorer la sûreté/sécurité de l'espace public** : le futur PC sera sous la responsabilité opérationnelle de la Police Municipale qui supervisera et coordonnera les actions, ce qui garantit une maîtrise de l'équipement et de la sécurité de l'espace public ;
- **Améliorer notre gestion de crise** en rassemblant les moyens et en disposant de toutes les technologies d'information, d'aide à la décision et de communication adaptées pour faire face à un événement grave. Le nouveau poste de commandement sera ainsi en mesure d'activer et d'organiser une **salle de crise efficace**, en lien avec la Préfecture ;
- Développer une **information plus transparente** auprès des citoyens et des élus et renouveler la démocratie participative et la gouvernance locale ;
- **Développer l'économie numérique** : les données seront mises à disposition du monde de l'économie numérique. Elles permettront le développement de nombreux applicatifs utiles aux citoyens, commerçants, touristes, entreprises, etc. et stimuleront donc les idées innovantes (start-up, incubateurs, etc.).

Le choix que fait Dijon métropole est **unique**. Le fait de mettre à disposition des développeurs (open data) des données d'exploitation fiables issues de la « vraie vie » offre une garantie de performance des solutions développées à Dijon. L'originalité de cette approche fera de Dijon un **territoire attractif** le monde de **l'économie numérique**.



## Perspectives à 2018 et plus



### **PROGRAMME HABITER MIEUX**

- Poursuite de la dynamique de rénovation des logements privés avec l'objectif de multiplier les projets en copropriété à l'appui de l'offre des services Renovéco et du dispositif dédié Anah.



### **RÉHABILITATION THERMIQUE DU PARC DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ**

- Accompagnement de la programmation des bailleurs sociaux 2015-2020 en lien avec le FEDER et le programme régional.
- Soutien aux bailleurs privés s'inscrivant dans les dispositifs "Loyer abordable"



### **RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN**

Perspectives 2018

- Environ 2 MW de raccordement pour des logements sociaux, de l'accession à la propriété ainsi que différents commerces des ZAC Arsenal, quai des Carrières blanches en cours de commercialisation
- Extension sur les quartiers Faubourg Raines, Pont des Tanneries et la future CIGV soit environ 10 MW de raccordement



### **UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE**

- Modification de la turbine pour augmenter le soutirage de vapeur et l'injection d'énergie thermique dans les réseaux de chaleur.



### **CENTRE DE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES**

- Étude pour extension des consignes de tri à tous les plastiques





© VD-DM-mlr



# Finalité

# 2



## Introduction



La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes

La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes.

Sa préservation ainsi que celle des milieux et des ressources est une condition fondamentale du développement humain. Aujourd'hui les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles atteignent des niveaux alarmants. Il est urgent de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique.

Outre les compétences des collectivités dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, l'ensemble des activités de ces acteurs publics peut avoir des impacts importants sur ces ressources naturelles. À ce titre, elles se doivent d'agir pour les préserver.



## Stratégie

### Dijon référence écologique

**Le plan en faveur de la biodiversité de la collectivité a pour objectif de répondre aux défis, il intègre tous les aspects de la biodiversité, du sauvage au cultivé. Des programmes d'actions sont d'ores et déjà engagés. Le Muséum - Jardin des sciences (regroupant le muséum d'histoire naturelle, le jardin botanique et le planétarium), service de la collectivité dédié à la connaissance et au partage des enjeux liés à la biodiversité, anime le plan biodiversité.** Ce plan est conduit en transversalité avec les services de la collectivité et s'appuie sur l'expertise de ses partenaires régionaux et nationaux.

Le plan biodiversité porte sur l'ensemble du territoire, de l'hypercentre urbain aux territoires périurbains :

- **Au cœur de la ville, le Muséum - Jardin des sciences**, vaste parc de 4 hectares situé idéalement est un espace dédié aux relations Homme/nature/environnement. Service public de la collectivité, il est largement reconnu par les publics, avec plus de 110 000 visiteurs annuels. Il dispose de l'ensemble des équipements, des savoir-faire et savoir-dire en lien avec les thématiques abordées (expertise naturaliste sur certains groupes, conservation du patrimoine naturel en collection, conception d'expositions, éducation à l'environnement, organisation de formations, d'événements en direction des professionnels ou du grand public, ...).

- **Les programmes d'appropriation de la biodiversité urbaine** et de sa prise en compte par les habitants prennent des formes variées et complémentaires (jardins partagés, opération « j'adopte un pied d'arbre », sciences participatives, prairies écologiques urbaines, végétalisation du tramway...) et irriguent progressivement l'ensemble du territoire, dans la dynamique de la trame verte locale, selon notamment le principe des « pas japonais ».
- **Au cœur des zones de productions agricoles en zone périurbaine**, la collectivité, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et les professionnels, s'est dotée d'outils permettant l'acquisition de terres. Des exploitations agricoles économiquement viables et répondant à des démarches respectueuses de l'environnement sont installées. Les surfaces mises en jeu sont conséquentes (plusieurs centaines d'hectares) et situées sur des zones à enjeux écologiques. Au regard de la situation géographique de Dijon placée au pied des plateaux calcaires, aux **enjeux liés à la préservation des continuités de la sous-trame « pelouses sèches »**, à la présence d'activités agricoles et viticoles sur ces zones, le projet consiste à croiser concrètement la préservation des activités agricoles sur son territoire avec les enjeux de préservation des continuités écologiques.

De manière globale sur le territoire, **les axes « biodiversité », « agroécologie » sont représentés et fortement reconnus au niveaux national et international.**

Ainsi l'INRA de Dijon, Agrosup, l'université de Bourgogne, le pôle de compétitivité Vitagora « Goût – Nutrition – Santé », le Technopôle Agronov sont en pointe dans ces domaines. Une convention cadre de partenariat a été signée récemment entre l'INRA et la collectivité en présence du Ministre de l'Agriculture. En étroite collaboration avec ces partenaires, la collectivité élabore actuellement un dossier sur la thématique « Agroécologie » dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire d'Innovation de Grande Ambition ».

**L'ambition du projet de la collectivité est d'intégrer les axes stratégiques des politiques menées sur le territoire en matière de biodiversité (sous toutes ses formes), d'agriculture périurbaine, de viticulture, d'alimentation, de citoyenneté.**



## Indicateurs clés de la finalité 2

### Production et consommation d'eau potable sur le territoire de Dijon métropole Les chiffres clés 2016

Contrat	Volumes produits (m³)	Volumes exportés vers Dijon Métropole (m³)	Volumes exportés vers collectivités extérieures (m³)	Volumes importés depuis Dijon Métropole (m³)	Volumes importés depuis collectivités extérieures (m³)	m³ facturés
Magny-Bretenière	-	-	171 309	217 139	42 381	71 929
Talant	-	16 103	-	805 388	-	575 737
Longvic-Ouges	392 661	-	13	384 987	-	609 333
Nord Dijonnais*	-	113 184	-	1 476 737	-	1 038 886
Dijon-Plombières-Corcelles-Flavignerot	17 520 548	4 340 281	982 963	-	-	8 811 142
Chenôve-Marsannay-Perrigny	1 186 226	73 537	80 636	557 566	-	1 191 250
Est Dijonnais *	783 668	-	88 797	1 347 012	176	1 718 066
Fénay	-	-	-	-	93 815	69 327
<b>Total</b>	<b>19 883 103</b>	<b>4 543 105</b>	<b>1 323 718</b>	<b>4 788 829</b>	<b>136 372</b>	<b>14 085 670</b>

\*Nord Dijonnais : Ahuy, Daix, Fontaine-les-Dijon, Hauteville-les-Dijon, Saint Apollinaire.

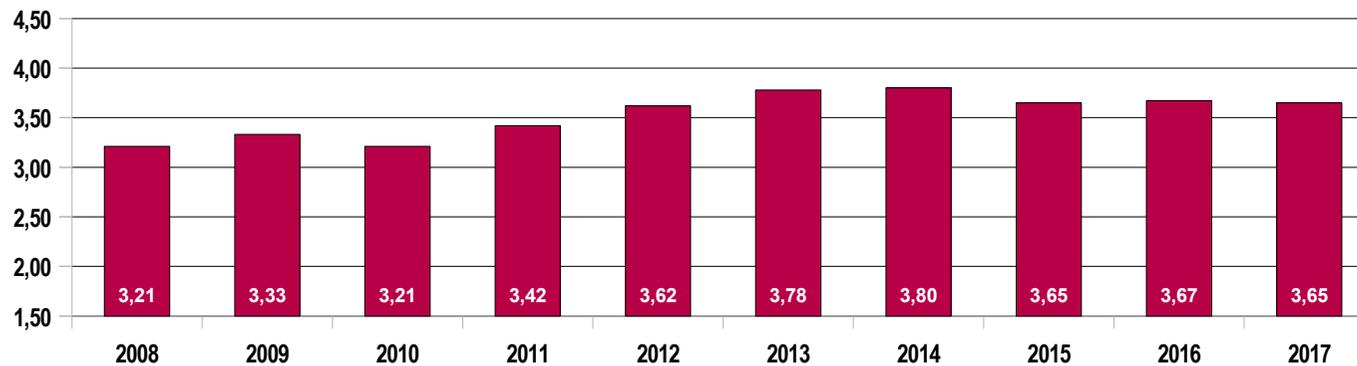
\* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.



## Indicateurs clés de la finalité 2

### Évolution du prix moyen Dijon métropole depuis 2005 (avec RODP)

Le prix moyen au 1er janvier 2017 à l'échelle de Dijon Métropole reste stable pour la troisième année consécutive.



En effet, au 1er janvier 2017, le prix moyen présente une baisse de 0,0217€/m<sup>3</sup> (soit -0,006%) par rapport au 1er janvier 2016, contre +0,02€/m<sup>3</sup> (soit +0,005%) l'année précédente.

*Le prix de l'eau est à mettre en regard de tout ce qui a été réalisé ces 20 dernières années, et notamment des investissements remboursés au travers de la facture d'eau et d'assainissement, et pour lesquels il ne restera aucune dette pour la collectivité à l'échéance de ceux-ci (235 M€ investis au titre des contrats de concession de Dijon, structurant les principales installations d'eau potable et d'assainissement de Dijon Métropole).*

*Ces investissements permettent à Dijon Métropole de bénéficier d'un patrimoine sur l'eau et l'assainissement efficace, aux normes, et taillé pour le développement futur de la collectivité, avec un niveau d'exigence de performance supérieure à ce que la réglementation réclame.*

*N'oublions pas que Dijon a construit, grâce à Henry Darcy, le premier réseau public de distribution d'eau potable de France. Dijon Métropole a toujours porté une attention particulière à ces sujets et persévère dans cette direction.*



**109 158 visiteurs**  
fréquentent le jardin des  
sciences en 2016



**100 ruches**  
disséminées dans  
Dijon



**300 ha**  
de zones référencées en AOC  
«Bourgogne» sur le territoire  
de Dijon métropole



**600**  
Nombre d'arbres plantés  
dans la forêt des enfants en  
2016

## OBJECTIF 1

### Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

#### Abeilles in the city

En septembre 2016, la Ville de Dijon a reçu, de la part de l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF), le label APICité « 3 abeilles », soit la distinction la plus élevée remise aux territoires engagés en faveur de la protection des abeilles et plus globalement des pollinisateurs.

Dans le registre des distinctions, la Ville de Dijon, représentée par le Jardin des Sciences, s'est également vu décerner le 1er prix de « ville de miel » pour son miel local lors de la 6ème édition des Assises nationales de la Biodiversité, en septembre à Clermont-Ferrand.

Actuellement, une centaine de ruches sont implantées sur le territoire communal, dans des parcs (Arquebuse, Combe à la Serpent, Toison d'Or) mais aussi en pleine ville (médiathèque Champollion, Vapeur...).

Le miel est une tradition ancienne à Dijon, ville réputée pour sa production de pain d'épices. C'est un produit 100 % naturel, dont la qualité est d'autant plus grande que la Ville a abandonné tout traitement phytosanitaire dans ses espaces verts et sur sa voirie.

Enfin, le miel est un produit à haute charge symbolique pour une ville qui fait figure de référence écologique en France : 70% des végétaux consommés sont issus d'un processus de pollinisation lié aux insectes ; la prise de conscience des dangers qui pèsent sur les abeilles et sur l'ensemble des pollinisateurs a conduit la Ville à intégrer le programme « Abeille sentinelle de l'environnement » de l'UNAF.

Le Jardin des Sciences promeut le « miel de Dijon » lors d'événements tout au long de l'année, valorisant ainsi la démarche exemplaire de la ville en faveur de la biodiversité.





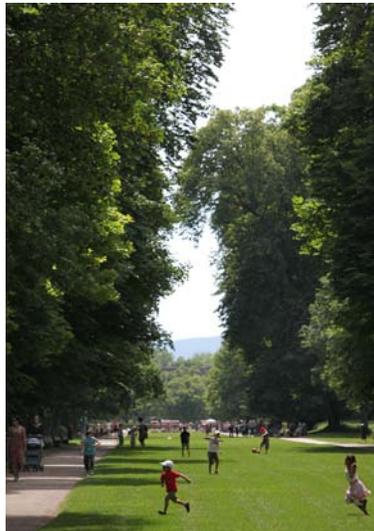
## Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

### Parc de la Colombière labellisé Éco Jardin

Après le Jardin de l'Arquebuse, le parc de la Colombière (30 hectares) vient, à son tour, de réussir son examen d'entrée au club des sites labellisés EcoJardin. Un label national né en 2012 à l'initiative de l'association Plante & Cité et de l'agence pour la nature et la biodiversité Natureparif, qui souligne la bonne gestion écologique des espaces verts par la Ville et les habitants. Attribué par un comité de pilotage, le label est le résultat d'une procédure rigoureuse et d'un audit réalisé par un organisme indépendant.

En quête d'exemplarité, la Ville de Dijon s'inscrit désormais dans la dynamique de ce jeune label qui fait appel au sens de la responsabilité écologique. La municipalité présentera chaque année des dossiers pour des nouveaux parcs (tels que les 35 hectares d'espaces verts autour du lac Kir, le parc Hyacinthe Vincent

ainsi que le cimetière des Péjoces) tout en cherchant à améliorer constamment ses performances pour les parcs déjà labellisés.



© VD-DM

### La reconquête du vignoble dijonnais

Un programme est actuellement élaboré avec le Jardin des Sciences en partenariat avec de nombreux acteurs. Il vise à développer la viticulture sur le territoire de Dijon et à renforcer la présence de la vigne dans la ville.

Ce programme procède à l'étude des sols susceptibles d'accueillir de nouveaux pieds de vigne.

Sur la base des études réalisées de nouvelles plantations sont d'ores et déjà en cours sur 3,5 hectares dans le secteur de la rente Giron.

Dans sa globalité, le projet doit aboutir à l'obtention d'une appellation « Côte de Dijon ». Il s'agit notamment de permettre de donner une affectation viticole à des terrains bénéficiant d'un classement « AOC ».

Vignoble du Plateau de la Cras



© VD-DM



## Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

### Les délaissés urbains : une gestion globale à mettre en oeuvre

Le territoire est composé de nombreux espaces vides sans réelle vocation au sein de la ville et difficiles à intégrer dans le tissu urbain. Ces interstices constituent de véritables opportunités pour accueillir la mise en oeuvre d'éco-projets (éco-pâturage, pelouses fleuries...). Le service Territoire et Projets de Dijon Métropole et le Jardin des Sciences réalisent actuellement, sous SIG, un recensement de l'ensemble des délaissés publics, qui pourraient être valorisés afin d'intégrer du végétal et de la biodiversité en milieu urbain. Cette démarche a été engagée dans un premier temps sur le quartier Chevreul-Parc et pourrait à terme être élargie à l'ensemble des quartiers de la Ville de Dijon.

Un diagnostic précis de ces terrains permettrait de réaliser une classification de ces espaces en fonction de leur surface, de leur forme, de leur contexte (isolé, en bordure d'infrastructures...), de leur potentiel environnemental,...



© VD-DM

Des actions opérationnelles pourraient alors être proposées sur ces délaissés tout en prenant en compte la réalité économique, écologique, foncière voire réglementaire auxquels sont soumis ces délaissés.

Cette démarche permettra également de sensibiliser les habitants et contribuera à renouveler la nature en ville.

### Agriculture périurbaine et projet d'autosuffisance alimentaire

Parmi les objectifs de territoire à 2020 dont s'est dotée Dijon métropole en décembre 2016 (alors qu'elle était encore communauté urbaine) est réaffirmée l'ambition écologique de la capitale régionale de la Bourgogne Franche Comté, qui entend « réussir sa transition écologique ».

Le Jardin des Sciences, par son expertise et son expérience auprès de la Ville de Dijon, est naturellement acteur du projet de territoire. Le plateau de la Cras est l'un des lieux où débute l'ambition agricole et viticole du Grand Dijon. Cet espace d'environ 160 hectares, à cheval sur les communes de Dijon, de Corcelles les Monts et de Plombières les Dijon, a été acquise par Dijon Métropole en novembre 2013. Il comprend un domaine viticole de plus de 8 hectares.

En complément, d'autres projets se déploient avec la chambre d'agriculture : conservatoire viticole, truffière, rucher, petits fruits rouges, légumineuses, céréales, agroforesterie... auxquels s'ajoutent la forêt des enfants, dont les premiers arbres ont été plantés en 2015.

Avec pour objectif à terme d'autosuffisance alimentaire, Dijon sera l'une des villes pionnières en France.



## Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

### Une maille verte et bleue

A l'échelle régionale, le S.R.C.E (schéma régional de cohérence écologique) approuvé en 2014, a défini les grandes composantes structurantes de la trame verte et bleue, résultant des lois du Grenelle de l'environnement.

Afin de répondre mieux à la réalité territoriale et à sa vocation locale, une maille verte et bleue à l'échelle de Dijon métropole, composée de 3 niveaux de trames vertes et bleues (cf. schémas ci-dessous), est en projet.

Elle a pour objectifs de devenir non seulement un outil d'aménagement et de développement durable du territoire mais également de fournir un cadre de référence et de concertation.

La maille verte et bleue locale se décline par une réglementation appropriée dans les PLU communaux et trouvera une traduction réglementaire plus aboutie au sein du PLUiHD, actuellement en cours d'élaboration (2016-2019).

Le projet de maille verte et bleue de Dijon Métropole vise à développer, à une échelle plus fine et dans un contexte plus urbain, un maillage qui se veut le plus continu possible sur le territoire dijonnais, à partir d'un réseau d'espaces végétalisés et aquatiques existants, déjà relativement dense.

Il ne s'agit pas en effet de multiplier les surfaces végétalisées mais plutôt renforcer leurs connexions et leur continuité afin d'augmenter leur qualité en biodiversité par l'activation du couple réservoirs/corridors en milieu urbain et péri-urbain.

Outre son intérêt environnemental proprement dit (biodiversité, qualité de l'air, stockage de CO<sub>2</sub>, modération micro-climatique), la Maille verte et bleue locale est conçue comme un vecteur de

promotion des déplacements doux et répondra à des objectifs sociaux (équipements de loisirs, détente, sports de plein air, santé, accessibilité à tous les publics), économiques (agriculture (péri) urbaine, tourisme) et culturels (patrimoine, paysage).

Forêt des enfants - Plantation 2016



En 2016-2017, l'action de la collectivité a porté notamment sur la poursuite de la plantation de la forêt des enfants sur le plateau de La Cras, le développement de toitures végétalisées, la traduction de la maille dans les écoquartiers et les opérations d'aménagement.

A ce jour les approches qualitatives et cartographiques ont été privilégiées, en compléments des repérages de terrains.

Des actions de mesure de la biodiversité dans les réservoirs identifiés ont été amorcées et seront amplifiées les prochaines années. La saisie SIG est en cours, pour une quantification plus précise des surfaces et linéaires végétaux ou aquatiques concernés.

**825 hectares**  
d'espaces verts à Dijon



**45 000**  
nombre d'arbres à Dijon



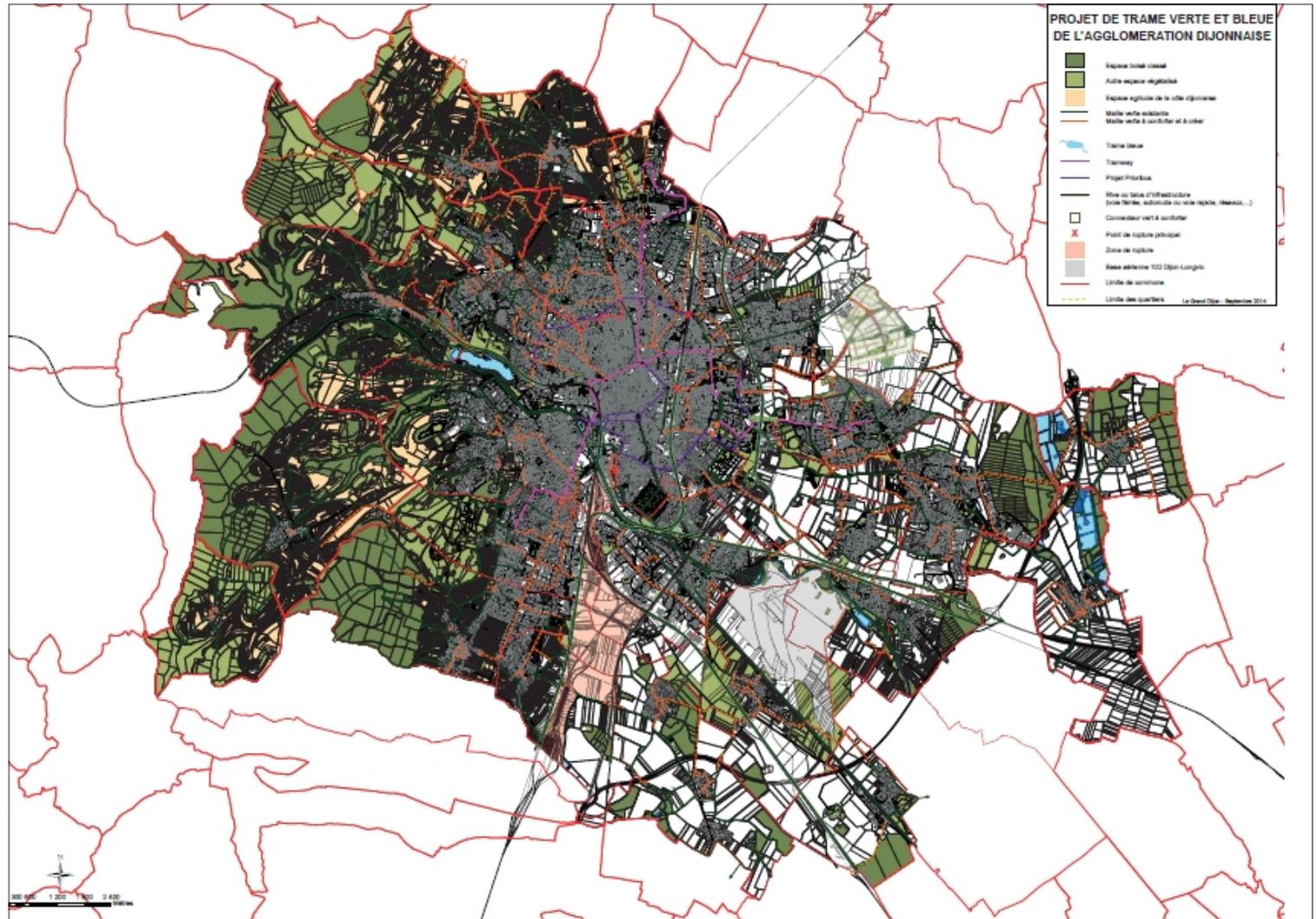
**0**  
quantité de  
phytosanitaires  
utilisée à Dijon



**Pour 1 m<sup>2</sup> de  
logement construit  
a été crée 1 m<sup>2</sup>  
d'espaces verts sur  
Dijon (depuis une  
dizaine d'années)**



## Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité



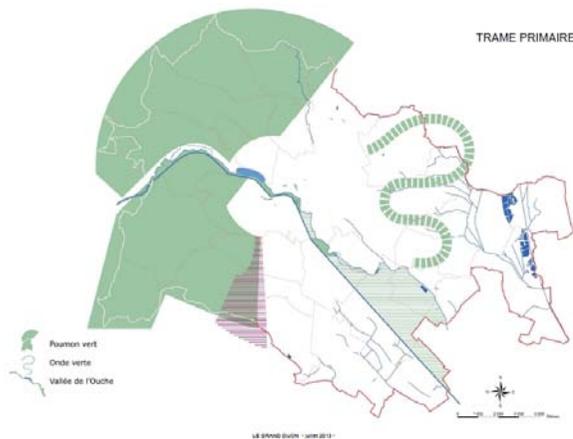


# Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

## LES 3 COMPOSANTES DE LA MAILLE VERTE ET BLEUE LOCALE

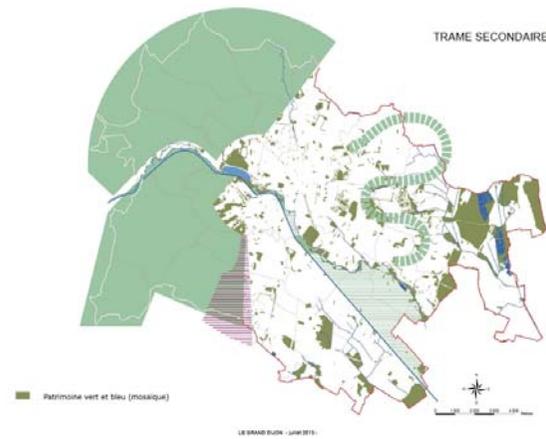
### Une maille verte et bleue primaire

- Les poumons verts de l'ouest dijonnais
- L'onde verte de l'est dijonnais
- La vallée de l'Ouche et le canal de Bourgogne



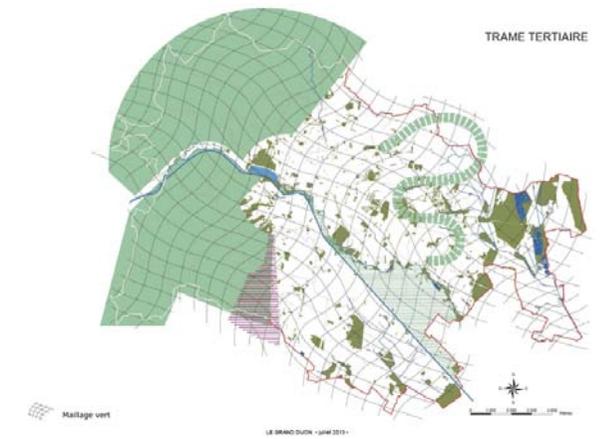
### Une maille verte et bleue secondaire

- Elle est formée du maillage d'itinéraires verts pour :
- permettre l'accès à la trame verte et bleue par les modes de déplacements doux
  - favoriser la biodiversité par des corridors facilitant la migration des espèces naturelles



### Une maille verte et bleue tertiaire

- Bois et forêts
- Landes et prairies naturelles
- Jardins et vergers
- Parcs et squares urbains
- Cours et plans d'eau





## OBJECTIF 2

### Accompagner le changement des pratiques

#### De l'Éco pâturage

En avril 2016, la Ville de Dijon, soutenue et accompagnée par le Jardin des Sciences, et SNCF Réseau ont signé une convention de partenariat sur 3 ans. L'objectif de cette convention est de partager, dans les domaines d'expertise de chacun des partenaires, leurs savoir faire afin de mettre en œuvre des actions environnementales telles que :

- Participation à des réflexions menées dans le cadre d'éco projets (recherches de parcelles pour plantation de vignes, aménagement des talus ferroviaires à proximité de la CIGV..),
- Elaboration d'un guide pour lutter contre les espèces invasives
- Gestion des dépendances vertes en ville (éco pâturage notamment)
- Mise en place de pelouses fleuries urbaines
  - Réalisation d'un programme de sciences participatives sur les pollinisateurs sauvages en ville.

Parmi ces actions, les opérations d'éco-pâturage ou la création de micro jardins urbains /pelouses fleuries pourraient être relativement faciles à mettre en œuvre.

Ces mesures permettent notamment de diminuer l'impact environnemental (éco-pâturage), maintenir la biodiversité, entretenir des zones difficiles d'accès, offrir des espaces de « flânerie » en plein-air par la création de micro jardins, créer une ambiance végétale (pelouses fleuries). Dans le cadre de ses missions de maintenance et d'entretien des abords des

voies ferrées, la SNCF a un rôle primordial à jouer. A ce titre, elle a déjà mené sur notre territoire, une première expérimentation d'éco pâturage sur 4 mois sur une surface totale de 13 000 m<sup>2</sup>.

La SNCF compte poursuivre ses actions en ce sens puisqu'elle a saisi la commune de Longvic en 2016 pour sur un projet d'éco pâturage sur une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> et sur Dijon une nouvelle surface identifiée d'environ 14 700 m<sup>2</sup> sur des délaissés ferroviaires.

#### Expérimentation collecte biodéchets

Dijon métropole est lauréate de l'appel à projet Territoire 'Zéro Déchet, Zéro Gaspillage' lancé en 2015 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Un des objectifs est d'atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55% d'ici 2020.

La collectivité a donc décidé de tester la mise en place d'un nouveau service de collecte des biodéchets auprès de 30 établissements volontaires qui avaient préalablement souscrits avec Dijon métropole un contrat redevance spéciale pour la collecte des ordures ménagères assimilées. Cette collecte spécifique permettra à chaque participant de réduire son empreinte écologique et pour les gros producteurs de biodéchets, de se mettre en conformité avec la législation.



## OBJECTIF 3

### Protéger et gérer durablement la ressource en eau

#### Préservation du milieu naturel (réduction des déversoirs d'orages)

Le système d'assainissement de la station d'épuration Eauvitale a en son temps été progressivement construit sur un modèle dit unitaire, collectant dans un même réseau eaux usées et eaux pluviales. Afin de permettre un fonctionnement de ce système en toute circonstance et éviter une saturation des réseaux en temps de pluies importantes et des débordements sur le domaine public ou chez les usagers, des déversoirs d'orage ont été aménagés en différents points stratégiques du réseau. Si ce mode de fonctionnement était courant à l'époque, il demande aujourd'hui à être adapté et optimisé afin de s'inscrire dans une politique de reconquête de la qualité du milieu naturel voulue au niveau national et européen, et portée par Dijon Métropole.

Cette situation ne se retrouve que partiellement sur le système d'assainissement de la STEP de Chevigny, dont seule une partie du réseau de Saint Apollinaire fonctionne en réseau unitaire, lui aussi équipé avec des déversoirs d'orage.

A cette problématique s'ajoute celle des eaux claires parasites que l'on retrouve dans le réseau séparatif des eaux usées, résultant soit d'une intrusion d'eau de pluie au travers de mauvais branchements d'eaux pluviales raccordés sur les eaux usées, soit d'une perte d'étanchéité des réseaux permettant la pénétration des eaux d'infiltration et des échanges avec les nappes d'eaux souterraines. Ainsi, la collectivité, en étroite collaboration avec ses délégataires travaille sur une amélioration permanente du fonctionnement de ses systèmes d'assainissement, tout en limitant les impacts sur le milieu naturel.

Pour ce faire, un travail basé sur deux axes a été engagé avec :

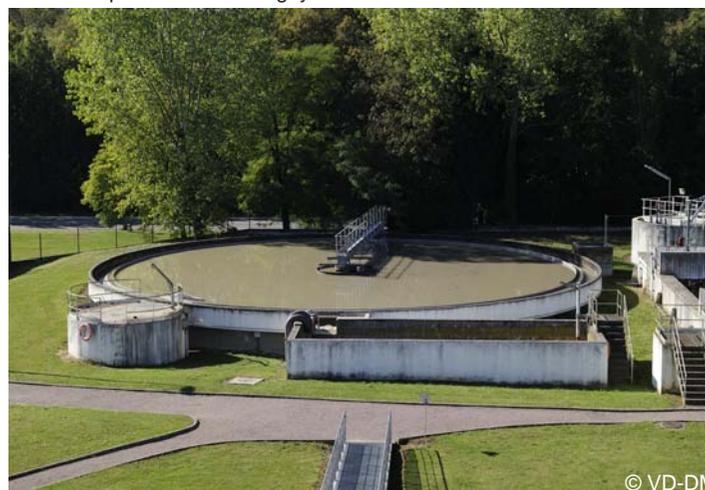
- d'une part un objectif de réduction des eaux claires parasites au travers de la mise en place et du suivi de diagnostics

permanents, aboutissant à un programme pluriannuel et priorisé de travaux de réhabilitation,

- et d'autre part la reconfiguration des déversoirs d'orage engagée depuis 2012 (de la remontée progressive des seuils déversant au redimensionnement d'ouvrage), tout en préservant un bon fonctionnement du système tant au niveau collecte, transport que traitement, ainsi que la qualité du service aux usagers.

Ce travail a notamment permis à Dijon métropole d'obtenir en 2016 la conformité de ses deux systèmes d'assainissement (Eauvitale et Chevigny) au regard de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Station d'épuration de Chevigny Saint Sauveur



© VD-DM



47

*Consommation d'eau sur Dijon métropole :*

*consommation moyenne d'eau par jour par habitant*

**155 litres en 2003**

**146 litres en 2008**

**139 litres en 2013**



**20.6 millions**  
*de m<sup>3</sup> d'eau potable produite en 2016 sur le territoire de dijon métropole*



## Protéger et gérer durablement la ressource en eau

### Prise de compétence de la gestion des eaux pluviales

Le positionnement de Dijon métropole, déjà gestionnaire des compétences eau et assainissement, sur l'ensemble de ces sujets va permettre à la collectivité d'apporter une meilleure homogénéité et cohérence entre son développement et la gestion de l'ensemble des fonctions du grand cycle de l'eau. En effet, la gestion du grand cycle de l'eau est au cœur du développement de ce territoire caractérisé à la fois par des masses d'eaux fragiles (classement en ZRE : zones de répartition des eaux) mais génératrices lors de phénomènes pluviaux importants à la fois de ruissellements et d'inondations par débordements de cours d'eau et remontées de nappes.

### GEMAPI

Depuis début 2015, Dijon métropole exerce la compétence sur les réseaux pluviaux en direct. Fin 2016, la Préfecture, ratifiait la gouvernance par la collectivité de la S.L.G.R.I. (stratégie locale de gestion du risque inondation) sur l'ensemble des 3 bassins versants Ouche, Tille, Vouge) et depuis le 15 avril 2017, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) est devenu compétence de Dijon Métropole.

Bassin de rétention des eaux pluviales des Collines à Quetigny



© VD-DM



### **VIGNOBLE DIJONNAIS**

- Redonner à Dijon métropole les caractéristiques d'un territoire viticole véritablement acteur de la filière : reconnaissance et valorisation du terroir, innovation agroécologique, conservation et évaluation du patrimoine génétique pour inventer les vignes du futur, développement économique, oenotourisme, essor d'une filière de production de matériel végétal adapté aux enjeux actuels et futurs et enfin obtention d'une appellation « Côte de Dijon », comme ultime reconnaissance du caractère viticole de Dijon métropole.



### **AGRICULTURE URBAINE ET AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE**

- Disposer d'une production diversifiée sur le territoire
- Gestion des terrains agricoles de la collectivité permettant un repositionnement des activités agricoles selon les potentiels agronomiques, les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau et les orientations de la Métropole (renaissance du vignoble, plantation de cassis, truffes de bourgogne, vergers, mise en place de cultures pouvant alimenter les circuits courts et la restauration collective, ..)
- Mise en place de circuits courts
- Toutes les productions mises en place sont à minima HVE ou bio
- Offrir un panel de dispositifs favorisant les contacts entre producteurs locaux et habitants



### **EXPÉRIMENTATION COLLECTE BIODÉCHÊTS**

- Étendre le dispositif à tous les gros producteurs de Dijon Métropole





© VD-DM

*épanouissement  
de tous les êtres  
humains*



# Finalité

# 3



## Introduction



L'humain est au cœur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de tous est fondamental.

Il est indispensable que chacun puisse accéder aux biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), qu'il ait accès à la production et à l'échange interculturel et qu'il puisse participer à la vie démocratique.

Les collectivités agissent au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles ont un rôle important à jouer dans leur épanouissement en garantissant la satisfaction des biens, services et besoins essentiels pour tous.

## Stratégie

### Dijon, ville attractive au service des habitants.

L'humain est au cœur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de chacun à ce titre un but premier. Dans cette perspective, s'il est nécessaire de s'attacher à rendre accessible les biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), il est également indispensable de garantir l'accès à la production, à l'échange interculturel, au savoir et à la vie démocratique.

Les collectivités agissent au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles ont un rôle important à jouer dans leur épanouissement en garantissant la satisfaction des besoins matériels et immatériels essentiels pour tous.

**Dijon, ville attractive au service de ses habitants.** La volonté d'être un territoire attractif parce qu'aussi doux à vivre que dynamique, exige de la collectivité une capacité à adapter de façon permanente son offre de service et le cadre de vie qu'elle propose pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation de la ville au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment.

C'est en relevant ces défis que la collectivité peut permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble.





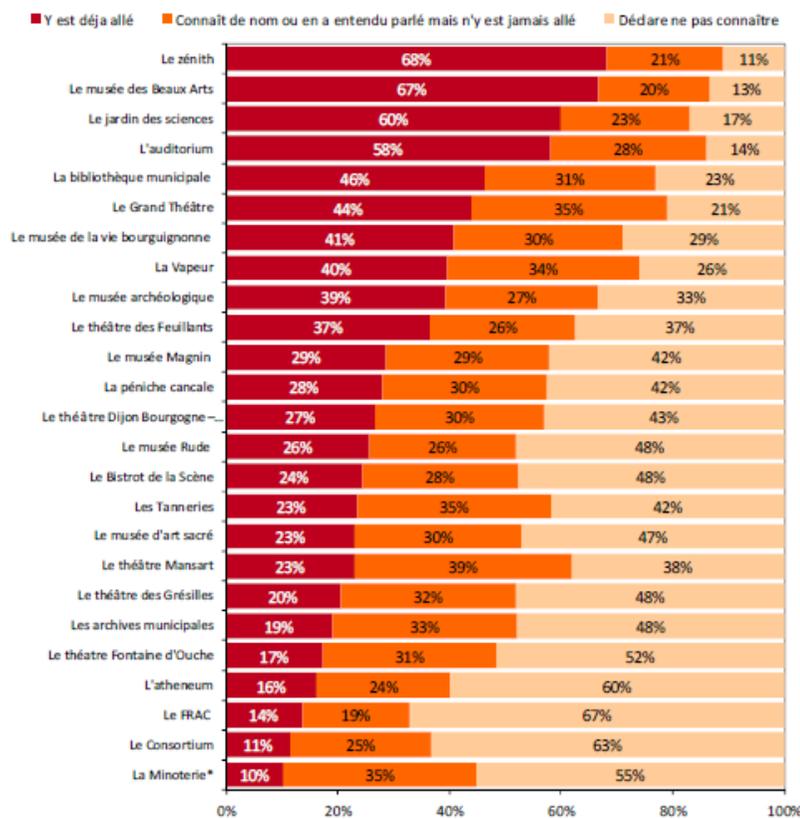
**1 900**  
nombre d'élèves au  
Conservatoire



**75 000**  
nombre de personnes  
ayant fréquenté les  
expositions et les  
festivals (hors concert  
de rentrée et fête de la  
musique)

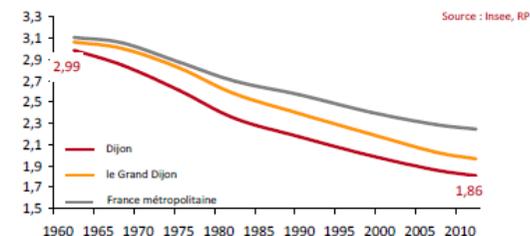
## Indicateurs clés de la finalité 3

### La connaissance des lieux culturels dijonnais par les habitants de Dijon métropole



Source : enquête par questionnaire auprès des habitants de l'agglomération dijonnaise mai 2014 - 500 questionnaires analysés  
\*établissement ayant ouvert 6 mois avant l'enquête

### Evolution de la taille moyenne des ménages



## OBJECTIF 1

### Promouvoir la démocratie participative

55



#### Les commissions de quartier

Les commissions de quartier, au nombre de 9, ont été mises en place par la Ville de Dijon, en octobre 2002, conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dans le but de développer la démocratie participative à Dijon. Elles permettent d'échanger et de prendre en compte les besoins des Dijonnaises et Dijonnais afin d'améliorer leur quotidien. Depuis 2008, la municipalité a souhaité que les neuf commissions de quartier disposent d'un budget participatif de 40 000 euros, voté annuellement par le conseil municipal et qui leur est dédié pour des projets d'investissement. Les budgets participatifs représentent la possibilité pour les membres des commissions de définir concrètement et démocratiquement l'affectation de fonds municipaux en terme d'aménagements de proximité par le biais de projets favorisant la vie d'un quartier.



© VD-DM

#### Actions citoyennes participatives de nettoyage

Ces « nettoyages citoyens » participent à la grande campagne *Propreté urbaine sur le thème Stop ! les incivilités prennent trop de place !* lancée en mars dernier, par la ville de Dijon dans le but de renforcer le degré de prise de conscience et le civisme des habitants et dire stop aux mégots, aux canettes, aux papiers gras, aux chewing-gums ou aux déjections canines abandonnés sur l'espace public.

Plusieurs commissions de quartier ont donc souhaité s'impliquer en proposant des nettoyages citoyens : dans le **quartier Université** et plus spécifiquement dans l'enceinte du **Parc Hyacinthe Vincent**, les habitants ont procédé à un nettoyage du lieu, dans le **quartier des Grésilles**, le **Parc des Grésilles** a été nettoyé avec des élèves de l'école Champollion, des membres de la commission de **quartier Varennes, Toison d'Or, Joffre** ont procédé au **nettoyage d'une partie du Suzon** avec des élèves du collège Malraux, des membres de la commission Fontaine d'Ouche ont organisé un **nettoyage du Ruisseau** dans le quartier **Fontaine d'Ouche** en lien avec des classes de l'école Jean-Baptiste Lallemand et avec l'association BVFO (Bien Vivre à Fontaine d'Ouche).



© VD-DM



## Promouvoir la démocratie participative

### Organisation d'une journée dédiée aux jardins partagés

La municipalité place la biodiversité et la présence du végétal parmi ses priorités. Référence écologique en France, Dijon a pleinement intégré ce besoin des citoyens. La gestion différenciée des espaces verts, la multiplication des prairies urbaines ou encore le développement d'un vaste espace écologique sur le plateau de la Cras sont quelques-unes des actions menées pour développer la nature dans l'aire urbaine.

Les commissions de quartiers ont souhaité mettre en place des jardins partagés. Dans ces parcelles citadines, les jardiniers amateurs d'un même quartier se retrouvent pour sarcler, semer et biner, dans la bonne humeur. Il en existe aujourd'hui dans plusieurs quartiers : Bourroches, Fontaine d'Ouche, Grésilles, Montchapet et Université. D'autres devraient voir le jour au Centre-Ville ainsi que dans le quartier Varennes, Toison d'Or, Joffre.

Ces jardins partagés sont tous portés par des structures qui garantissent la pérennité et l'animation de ces projets. De plus, leur proximité, leurs horaires d'ouverture sont des éléments facilitateurs pour en assurer et maintenir le dynamisme.

La diversité du portage de ces jardins entraîne, de fait, des jardins différents : les habitants ont parfois souhaité installer des bacs, d'autres ont co-construit le jardin en mélangeant bacs, parcelles individuelles, parcelles collectives...

Afin de poursuivre l'action écocitoyenne portée

par la Ville de Dijon et les commissions de quartier, le service Démocratie Locale a proposé de favoriser les échanges entre les différents acteurs et faire découvrir le concept « jardin partagé » en invitant les membres des commissions à découvrir le « jardin d'Eugène » (Bourroches), « Le Mont des Muses » (Université) et ceux de Boutaric, et Castelnau (Grésilles).

### Mise en place d'un espace numérique collaboratif de travail dédié aux membres de commission de quartier

Il s'agit d'un espace collaboratif accessible depuis le portail citoyen [www.mydijon.fr](http://www.mydijon.fr) qui permet aux membres des commissions de quartier de suivre l'activité des commissions (dates, lieux, comptes rendus des différentes réunions et groupes de travail) et de rester informés sur la vie de certains projets comme les jardins partagés, les plates-formes de compostages...

Jardins partagés Boutaric



## Promouvoir la démocratie participative

### Le conseil municipal d'enfants

Mis en place en **novembre 2002**, le Conseil Municipal d'Enfants est une assemblée renouvelée tous les deux ans. Les dernières élections se sont déroulées les **13 et 14 octobre 2016**. 41 établissements scolaires se sont mobilisés (sur 48). **7180** votants ont été enregistrés pour **252** candidats. **80** élus (titulaires et suppléants) représentent leur école et leur quartier au CME dont **43** filles et **37** garçons en classes de CE2 et CM1.

#### « Stop au ralenti »

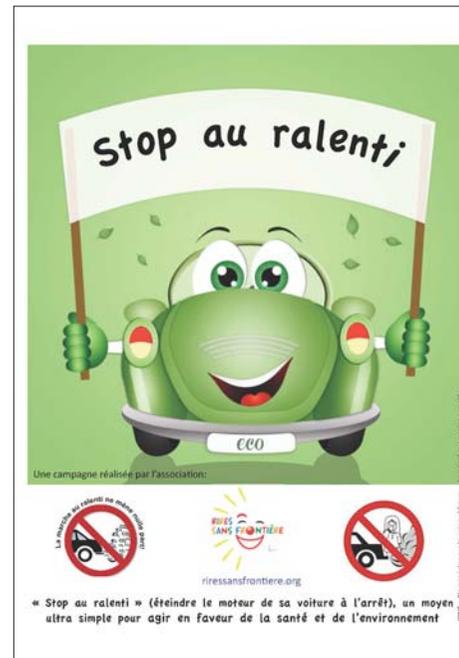
Rire sans Frontière est une association loi 1901, à but non lucratif, qui a pour objet d'agir avec le rire sur des problématiques sociales et environnementales. Les élus de la commission « mon environnement, ma cité » ont rencontré le président de l'association venu exposer les problématiques liées à la pollution émise par les moteurs qui tournent inutilement au ralenti, à l'arrêt en dehors de la circulation.

C'est un sujet qui a touché les jeunes élu(e)s notamment à cause des moteurs de voitures qui tournent à l'arrêt aux abords des écoles. Les élu(e)s du CME souhaitent sensibiliser les conducteurs pour leur faire prendre conscience que laisser un moteur tourner inutilement au ralenti a des effets nocifs pour la santé, pour la sécurité publique, pour l'environnement et que cela contribue aussi au réchauffement climatique.

La campagne de sensibilisation « Stop au ralenti » est un moyen simple pour agir. C'est pourquoi ils souhaitent s'associer à l'association en créant des supports de communication qui leur permettront d'aller à la rencontre des citoyens.

Dans un premier temps, ils s'attelleront à la conception des différents flyers, panneaux, ou slogans qui leur serviront à diffuser leur message auprès des Dijonnais. Dans un second temps, ils réfléchiront aux lieux à cibler.

Rire sans frontière a proposé également aux jeunes élu(e)s de mettre à disposition « Le plus petit cinéma du monde » (cinéma itinérant et indépendant) qui projetterait un film informant sur cette pollution inutile et mortelle afin de les aider dans cette tâche.



Conseil municipal d'enfants de Dijon





**3 672 m<sup>2</sup>**

*superficie des jardins  
partagés suivis sur  
Dijon par le Jardin des  
Sciences et les ervices  
municipaux*



**12 523**

*élèves de l'agglomération  
dijonnaise ont participé  
aux animations  
pédagogique de Latitude 21  
sur l'année scolaire 2015-  
2016*

## Promouvoir la démocratie participative

### Une charte des jardins partagés

La Ville de Dijon, à travers son plan biodiversité et avec le concours des commissions de quartiers, soutient les projets collectifs tels que la mise en place du réseau des jardins partagés, en signant une charte avec les structures référentes ; ce type de projet collectif représente en effet des enjeux essentiels pour notre société en matière environnementale, économique, culturelle et de santé.

Ils favorisent ainsi la biodiversité, sensibilisent le public, préservent la santé et créent du lien social.

### Des citoyens-acteurs mobilisés

Adopter un pied d'arbre ou de mur, végétaliser sa rue, planter un arbre sur le plateau de la Cras, cultiver au sein d'un jardin partagé, photographier la faune et la flore près de chez soi pour enrichir les catalogues des chercheurs, participer à des cours de botanique... ce sont là quelques exemples d'actions impliquant des citoyens soucieux de s'informer sur la biodiversité en ville mais aussi de participer activement à son développement.

Le Jardin des Sciences organise, coordonne, accompagne toutes ces initiatives qui s'inscrivent dans le cadre des « sciences participatives » et de mobilisation citoyenne en faveur de la nature en ville.

L'opération « J'adopte un arbre », en lien avec les commissions de quartier ou les associations de riverains, consiste à leur proposer d'adopter symboliquement un arbre d'alignement et de végétaliser son pied. Le même concept se décline avec l'opération « J'adopte un pied de mur », consistant à tirer profit des petits espaces libres entre le bitume et le mur des immeubles.

### Animation jardinnage au naturel

La collectivité est engagée depuis 2009 dans une politique de réduction des déchets.

La quantité de déchets verts apportée en déchetterie est constante depuis quelques années et représente un coût non négligeable pour la Métropole.

Ainsi, depuis 2016, des sensibilisations aux pratiques de jardinage au naturel sont réalisées dans les déchetteries du territoire accessibles aux Dijonnais.

L'objectif est de donner des conseils aux usagers pour utiliser leurs déchets verts comme des ressources au jardin (paillage, mulching...)

- 2 animations dans 4 déchetteries en 2016 (avril et octobre) avec une distribution de broyat de branches en octobre
- 1 animation dans 5 déchetteries en avril 2017 avec une distribution de 25 tonnes de compost



© VD-DM

## Promouvoir la démocratie participative

59



### Latitude 21



Depuis l'inscription du projet en 2002 dans le contrat d'agglomération, le projet de créer une structure dédiée à l'éducation et à la sensibilisation de tous les publics aux questions d'environnement, d'urbanisme et d'architecture est devenu une réalité.

Ouverte en 2008, Latitude21

est le résultat d'un dialogue permanent avec les différents acteurs locaux, associations et citoyens qui avaient exprimé la nécessité de disposer d'un lieu de médiation et de débats.

Proposer aux enseignants des animations pédagogiques permettant de les accompagner dans leur mission d'éducation au développement durable et mettre en lien cet enseignement avec les acteurs locaux et les réalités du territoire ;

Disposer d'un lieu physique pour la présentation d'exposition, l'organisation de conférences et d'événements à destination de tous les publics

Dans le même esprit de participation que les animations pédagogiques, les expositions sont pour partie conçues par la structure elle-même avec des groupes de travail très ouverts aux différents partenaires et pour autre partie, prêtées ou louées.

Animation pédagogique à Latitude 21



© VD-DM



## Promouvoir la démocratie participative

L'objectif principal de ces interventions pédagogiques est d'apporter aux enseignants un complément au travail qu'il effectue avec ces élèves sur l'environnement, l'urbanisme, l'architecture et plus largement le développement durable.

Ce dispositif est ouvert à tous les établissements du territoire de l'agglomération, et ce, de la maternelle jusqu'au lycée. Plusieurs séances pour une animation plus intégrée dans la vie de la classe.

Latitude 21, Rue de Montmuzard à Dijon



© VD-DM

Les animations sont effectuées par Latitude21, mais en grande partie par des partenaires associatifs. Ainsi les intervenants sont tous passionnés par leur sujet et à même de transmettre cette passion.

Dans le même esprit, les interventions privilégient la connaissance de l'environnement le plus proche. L'intérêt est également de permettre la reproductibilité par l'enfant de la démarche d'investigation ou d'observation. Tout en conservant cet esprit de proximité et dans un objectif de mieux faire connaître le rôle de Dijon métropole et ses politiques, des visites de la station d'épuration de Dijon Longvic, du centre de Tri ou du centre Emmaüs de Norges la Ville sont proposées sur les thématiques appropriées.

Le programme de formation de formateurs (SFERRE) de l'association Alterre Bourgogne permet d'accompagner de manière ciblée les intervenants et d'accroître leur compétence. Avec l'Académie de Dijon, tout est mis en oeuvre pour adapter les interventions à chaque cycle d'enseignement. Pour cela, une enseignante est mise à disposition par l'Académie de Dijon pour effectuer de manière régulière cet accompagnement. Un système d'évaluation permet de recueillir le retour des enseignants et de déceler rapidement les éventuels ajustements à mettre en oeuvre. Ces animations pédagogiques sont gratuites pour les écoles.

## OBJECTIF 2

### Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous



61

#### Charte du sport éco-citoyen

La Ville de Dijon, en collaboration avec l'Office Municipal du Sport de Dijon, mobilise et sensibilise depuis plus de 7 années, l'ensemble du mouvement sportif dijonnais autour d'une pratique responsable et durable, au moyen d'une charte du sport éco-citoyen.

Cette charte met un accent particulier sur la maîtrise des consommations d'énergie, la préservation des ressources naturelles, la gestion des déchets, l'achat éthique et la consommation éco-responsable.

En contrepartie, la ville de Dijon s'engage à soutenir toute initiative des clubs adhérents à la démarche. Dans la mesure de ses possibilités, elle mobilise les moyens techniques, humains et financiers qui relèvent de son domaine de compétence afin d'optimiser la mise en oeuvre de l'action de développement durable dans la pratique sportive.

Le club signataire est chargé de désigner, dans chacune de ses équipes, un capitaine « environnement » clairement identifié, reconnu par ses pairs, chargé de veiller au respect des actions encouragées dans le cadre d'une pratique sportive éco-citoyenne.

La ville de Dijon évalue en continu la réalité des actions entreprises par l'association dans ce cadre et les effets de celles-ci.

Le club signataire fait état de son action sur l'imprimé de demande annuelle de subvention municipale de fonctionnement et au regard de ces outils d'évaluation, la Ville prend en compte l'investissement des clubs dans la démarche d'un sport écocitoyen, dans le cadre de la valorisation des missions d'intérêt général effectuées par les

sociétés sportives professionnelles, et dans les critères d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations amateurs.

La ville de Dijon récompense également annuellement les trois clubs qui se seront particulièrement distingués et qui se inscriront dans un comportement de développement durable au quotidien. Ces différentes initiatives visent à encourager les sportifs, notamment les jeunes, à s'engager dans une pratique sportive éco-citoyenne.

La majorité des clubs dijonnais ont intégré cette démarche et ont signé cette charte.



© VD-DM



## Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous

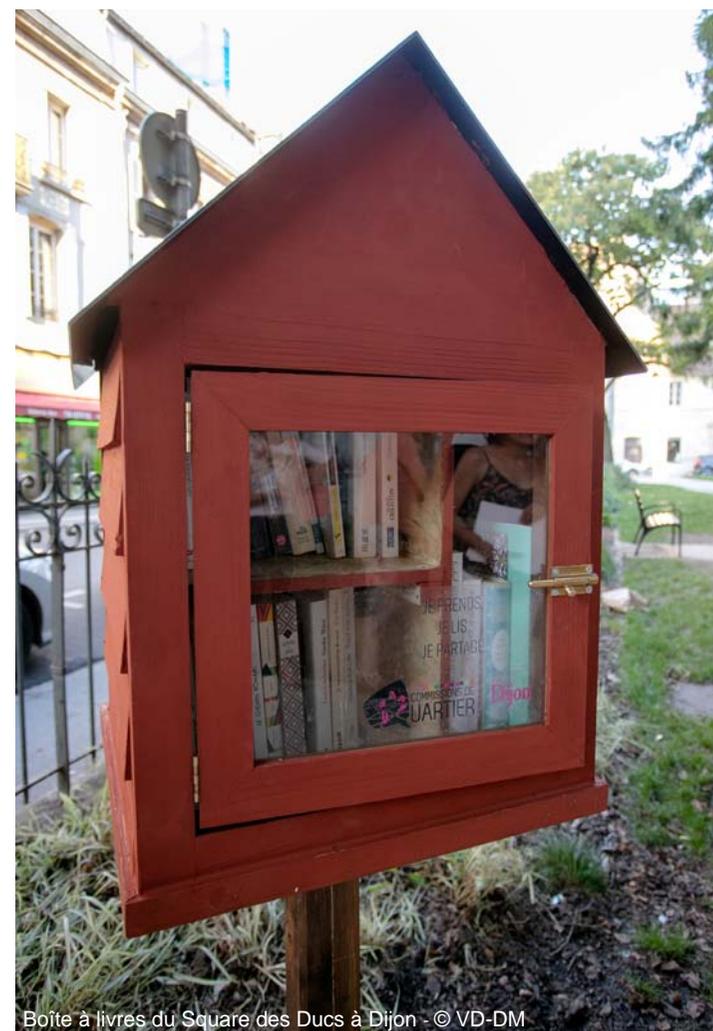
### Les boîtes à livres

Faire voyager les livres :  
les boîtes à livres sont arrivées à Dijon

Ces mini bibliothèques installées dans la rue et ouverte à tous permettent à chacun de choisir ou de déposer un livre. L'objectif de la boîte est de partager et de faire circuler les livres. Les membres des commissions de quartier, en collaboration avec le service démocratie locale et les services techniques de la Ville ont défini des lieux d'implantation dans la ville. La fabrication a été assurée par un atelier de jeunes de la MJC Montchapet et par une entreprise adaptée.



*A ce jour, ce sont pas loin de 31 boîtes qui ont été implantées au fil des rues dans les quartiers dijonnais.*



Boîte à livres du Square des Ducs à Dijon - © VD-DM

## Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous

### Laboratoire de l'action culturelle et observatoire des usagers

La Direction de l'action culturelle et des publics coordonne l'offre culturelle autour d'un laboratoire de l'action culturelle. Cette instance réunit les responsables des publics de l'ensemble des établissements culturels municipaux et des deux régies que sont l'Opéra de Dijon et la SMAC (Salle de Musiques Actuelles) la Vapeur, afin de coordonner et d'échanger autour des actions mises en place pour capter des publics-cibles pas ou peu touchés.

Les travaux de ce groupe s'appuient sur la connaissance des pratiques culturelles des habitants de notre territoire via l'observatoire des usagers et l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux).

Ce travail d'observation a permis de dégager 5 publics cibles :

- les seniors,
- les populations arrivées depuis moins de 5 ans sur le territoire,
- les publics isolés (personnes isolées socialement ou dans leur logement...),
- les publics les plus éloignés de la culture (personnes empêchées, en situation de précarité ...),
- les adolescents, étudiants (hors temps scolaire),

et 2 axes transversaux :

- les temps urbains, les temps de vie (l'adaptation de l'offre existante aux nouvelles contraintes des ménages et aux nouveaux modes de vie),
- l'équité d'accès à l'offre culturelle (selon le genre, le quartier d'habitation, ...).

Ce laboratoire contribue à identifier la richesse et la diversité culturelle de notre territoire, à repérer les composantes sectorielles à encourager, et à contribuer à une répartition équilibrée de l'offre et de la présence artistique.

En 2017, il est envisagé d'entrer dans une phase plus opérationnelle avec le rapprochement de cette instance et des professionnels « prescripteurs » qui touchent au quotidien ces publics-cibles (Maison des Seniors, EHPAD, professionnels de l'action sociale, structures de quartiers, agents péri et extrascolaire). L'objectif final étant de parvenir à capter de nouveaux publics via des formes de médiations adaptées.

Côté observation, si l'accent avait été mis dans un premier temps sur la connaissance des publics des établissements culturels (musées, bibliothèque, Opéra Dijon...), les travaux 2017 porteront sur les publics des festivals culturels mis en place par la Ville de Dijon, notamment ceux se déroulant au cœur des deux quartiers prioritaires du Contrat de Ville : Grésilles et Fontaine d'Ouche. Les observations menées précédemment sur les établissements culturels ayant montré la prépondérance des pluri-consommateurs (20 % des publics consommant 50 % de l'offre culturelle), l'objectif est de voir si la typologie des publics est différente sur les festivals.



Bibliothèque municipale de la Nef - © VD-DM



**25 000**  
nombre de personnes  
inscrites dans les  
bibliothèques à Dijon



**3.3 millions d'€uros**  
montant de subventions  
accordées à plus de 200  
associations culturelles  
en 2015



**82 %**  
des dijonnais sont allés  
au cinéma au cours de  
12 derniers mois



## Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous

### Permettre l'accès à la culture pour tous Le développement des publics et la médiation culturelle

Des actions de médiation et de communication sont organisées en direction de tous les publics, notamment ceux éloignés de l'offre et des pratiques culturelles. Elles sont menées dans des démarches pro-actives, pour « aller vers » ou « faire sortir ».

Poursuite des actions suivantes en 2017 :

- Développement de l'observatoire des usagers des établissements culturels municipaux pour une meilleure connaissance et un suivi annuel de l'évolution des pratiques culturelles des publics Dijonnais et de l'agglomération.
- Continuation des actions culturelles avec la maison d'arrêt de Dijon et le SPIP 21, dans le cadre de la convention de partenariat général.
- Mise en place d'actions pour permettre l'accessibilité des manifestations aux publics en situation de handicap.
- Réalisation d'actions de médiations culturelles par les établissements culturels municipaux en direction des publics empêchés ou éloignés de la culture, suivis par le pôle solidarité santé CCAS

*Partenaires associés : (associations, acteurs publics)  
maison d'arrêt de Dijon  
Et le SPIP 21, le CCAS*



Projet salles d'exposition © Yves Lion



© VD-DM

## Perspectives 2018 et plus



65



### COMMISSION DE QUARTIER

- Poursuivre la mise en place des jardins partagés dans les quartiers Varennes, Toison d'Or, Joffre et Centre-ville.
- Favoriser l'énergie de l'éco-citoyenneté en nommant une ou deux personnes qualifiées dans chaque commission de quartier pour donner une dynamique éco-citoyenne.



### CONSEILS MUNICIPAL D'ENFANTS

- Mettre en place une action citoyenne en lien avec la grande campagne de propreté lancée par la Ville de Dijon en mars 2017.
- Se doter d'une plateforme collaborative pour faciliter le lien entre les jeunes élus et la collectivité.



### BOÎTE À LIVRES

- Poursuivre l'implantation dans les quartiers Université, Varennes, Toison d'Or, Joffre pour que tout le territoire dijonnais soit couvert.



### ACTIONS CULTURELLES

- Mettre en place des actions spécifiques en directions des nouveaux arrivants.
- Renforcer la communication sur l'offre culturelle et développer des approches de marketing culturel au niveau de la direction de l'action culturelle et des publics, et au sein des établissements (y compris ceux dont l'entrée est gratuite).
- Se doter d'outils partagés pour faciliter la mise en place d'actions de marketing direct.



### CONTRAT DE VILLE / RENOUVELLEMENT URBAIN

- Signature de la convention de renouvellement urbain Fontaine d'Ouche
- Lancement des premières opérations de démolition et de réhabilitation





© VD-DM

*Cohésion sociale et  
solidarité entre  
les territoires et les  
générations*



# Finalité

# 4



## Introduction



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable

Toutefois nous observons la persistance de la pauvreté, la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité ainsi que l'augmentation des tensions sociales. Toutes ces inégalités sociales et économiques sont accrues dans le contexte actuel de compétition des territoires. Il faut donc recréer ou renforcer le lien entre les personnes et entre les territoires.

## Stratégie



69

### Dijon ville solidaire

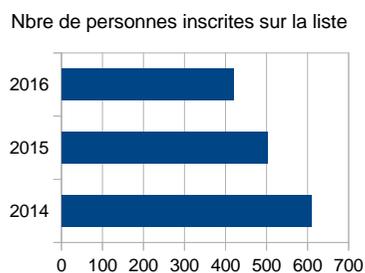
Dans un contexte économique et social difficile, alors que des fragmentations apparaissent, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. La collectivité, dans la proximité qu'elle entretient avec les habitants, dispose de nombreux leviers à activer pour recréer ou renforcer le lien entre les personnes, entre les territoires et avec les institutions.

Chacune des compétences municipales doit être mobilisée pour développer le lien entre les habitants, aiguïser les solidarités, stimuler l'activité économique, renforcer le sentiment d'appartenance et, enfin, susciter la confiance en l'action publique. La Ville représente, pour la majorité des citoyens, l'échelon privilégié du vivre ensemble et de l'action sociale. Les réponses apportées aux besoins du quotidien appartiennent pour une bonne part, encore aujourd'hui, à l'échelon communal, ou sont ressenties comme telles. La force des solidarités institutionnelles ne doit cependant pas entraîner le retrait des solidarités individuelles. Ces enjeux doivent donc être appréhendés à tous les niveaux de l'action publique et portés auprès des habitants afin que chacun se sente à la fois pris en compte dans ses besoins spécifiques et acteur d'un exercice partagé de la solidarité.

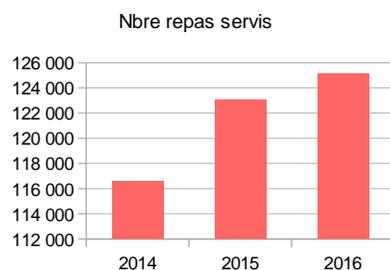


## Indicateurs clés de la finalité 4

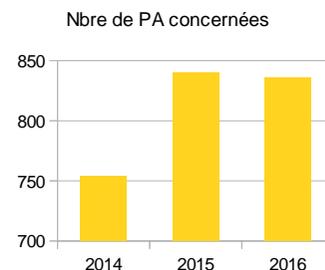
Plan Canicule



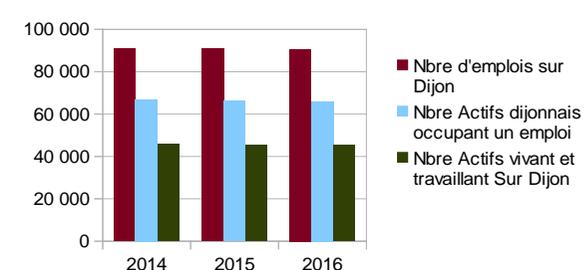
Service Repas à domicile



Service repas à domicile



Emplois



### les interventions éducatives sur le temps scolaire

Quatre thématiques :

- Éducation physique et sportive
- Éducation artistique et culturelle
- Éducation à l'environnement et au développement durable
- Éducation à la citoyenneté

Chaque année, plus de **2000** actions représentant plus de **12 000 heures**, pour un coût global de **500 000 €**  
**43 heures** d'IETS par an pour chaque classe élémentaire



Année	Plan canicule PA inscrites sur la liste	Service Repas A Domicile		%j de Dijonnais vivant sous le seuil de pauvreté	Emploi			Aides Financières	Natures principales des aides	
		Nbre repas servis à domicile	Nbre de PA concernées		Nbre d'emplois sur Dijon	Nbre Actifs dijonnais occupant un emploi	Nbre Actifs vivant et travaillant Sur Dijon	Nbre d'aides	A la subsistance	Au logement et dépenses d'énergie
2014	610	116 620	754	13%	90 912	67 027	45 966	2 573	40,00%	42,00%
2015	502	123 070	840	14%	91 000	66 200	45 470	2 242	42,00%	36,00%
2016	420	125 125	836	13%	90 710	66 040	45 460	2 385	46,22%	30,40%

- 420 personnes âgées inscrites sur la liste Plan Canicule
- La pauvreté des ménages : près de 13 % des Dijonnais vivent sous le seuil de pauvreté.
- L'emploi : 90 710 emplois sur Dijon et 66 040 actifs occupant un emploi. 45 460 actifs qui vivent et travaillent sur Dijon.
- 2 016, 2 385 aides financières accordées représentant 239 842 euros (46,22 % des aides allouées concernent l'aide à la subsistance et 30,40 % l'aide au logement et aux paiements des dépenses d'énergie)



**445**  
nombre de  
personnes âgées  
inscrite sur la liste  
canicule



**1/3**  
des habitants de  
Dijon vivent seuls



**10%**  
des personnes âgées de  
75 ans et plus vivant sur  
Dijon déclarent moins  
de 940 Euros par mois  
(par UC) en 2011

## OBJECTIF 1

### Renforcer le lien social et la solidarité

#### Label Diversité, Label Égalité

La ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole s'engagent dans un processus de double labellisation, Diversité et Égalité entre les femmes et les hommes.

Le Label Diversité évaluant les dispositifs qui permettent de prévenir et corriger les mécanismes de discrimination définis par la loi, le Label Égalité quant à lui, sert à promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles entre les femmes et les hommes.

Dijon métropole et la Ville de Dijon ont déjà mis en œuvre des actions volontaristes sur ces thématiques, avec notamment la création de l'AMACOD (antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations) et plus récemment la signature de la Charte LGBT avec l'Autre Cercle.

S'inscrivant dans la poursuite de ces engagements, un diagnostic a été lancé fin juin auprès des agents, des encadrants de proximité et des organisations syndicales, pour identifier les points forts et les points d'amélioration des pratiques en matière de lutte contre les discriminations (origine, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, âge, situation de famille, activités syndicales, convictions religieuses, apparence physique, lieu de résidence, état de santé, handicap ...).

Ce label, délivré par AFNOR Certification, est attribué pour quatre ans renouvelables, avec un audit intermédiaire tous les deux ans. L'obtention de ces labels nécessite une démarche d'amélioration continue, tant au niveau de l'employeur et de la gestion des ressources humaines, qu'en matière de prévention des discriminations dans la relation avec les usagers. La diversité et l'égalité sont les leviers du mieux vivre ensemble et de l'acceptation de la différence de notre société.



## Renforcer le lien social et la solidarité

### Réseau Monalisa



L'isolement des personnes âgées de plus de 75 ans est une problématique identifiée sur tout le territoire français. Cette solitude peut être un facteur majeur d'accélération de la perte d'autonomie. Aussi, début 2014, a été lancée par

Michèle DELAUNAY, l'ancienne ministre déléguée aux personnes âgées, la **MO**obilisation **NA**tionale contre **L'**isolement des **Ag**és (Monalisa).

L'objectif est de favoriser partout en France la création "d'équipes citoyennes" mobilisées contre l'isolement social des seniors. Le CCAS de la Ville de Dijon missionné pour mener la politique gérontologique de la ville de Dijon s'est engagé dans ce mouvement, en signant la charte Monalisa, à participer au soutien et au déploiement d'équipes de bénévoles.

Deux axes sont développés.

**1. Animer son équipe citoyenne composée de bénévoles.**

**2. Animer un réseau d'équipes citoyennes :**

**Les "équipes citoyennes"**

Pour mettre en œuvre ces axes, le CCAS a choisi de travailler dans le cadre d'un partenariat étroit avec les associations et institutions adhérentes à MONALISA et actives sur le secteur dijonnais.

L'UDCCAS, coordinateur départemental MONALISA impulse la dynamique en faveur d'un maillage étroit et fort entre les acteurs (Les Petits frères des Pauvres, les associations de services civiques, les structures de quartiers, le Conseil Départemental) pour couvrir le territoire (en évitant les zones blanches) et soutenir voire initier

la mise en œuvre d'actions communes. A ce jour, le travail de diagnostic et d'élaboration d'actions s'organise.

Par ailleurs, la Ville de Dijon a défini un schéma de développement des structures de quartier, de 2015 à 2019, qui a terme aboutira à une offre équilibrée sur les neuf quartiers de la ville. Un des principaux objectifs poursuivis est de pouvoir disposer, pour chaque quartier, d'un projet éducatif et social de territoire. Le CCAS qui offre des services et des actions à destination du public senior et des personnes Âgées mène des actions au plus proche de la population, dans les quartiers de la ville.

Les bénévoles du réseau MONALISA, placés au cœur de la vie locale, contribuent ainsi à la dynamique sociale en maintenant le lien social sur les quartiers et plus largement sur le territoire afin de favoriser le « mieux vivre ensemble » par des actions telles que :

- Le dispositif « seniors en contact » : il vise à lutter contre l'isolement des seniors grâce à des appels téléphoniques hebdomadaires passés par des bénévoles retraités et des volontaires en service civique (Unis cité)
- Les animations hebdomadaires offertes aux dijonnais âgés de 60 ans et plus : elles ont comme objectif de prévenir le vieillissement et l'isolement des seniors.. En effet, se rendre sur une animation permet aux personnes d'avoir un objectif, de se préparer, sortir de chez soi, de faire des rencontres ou de se retrouver afin de créer ou maintenir du lien social. Les bénévoles assurent l'accueil des participants et font le relais avec les services du CCAS.
- Le service d'accompagnement collectif : il offre un programme d'activités variées. Il s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie. Ces personnes sont accompagnées depuis leur domicile jusqu'au lieu de l'activité et ramenées chez elles.



73

**3 060**  
nombre de  
personnes âgées  
venues au repas de  
Noël



**11%**  
des personnes âgées de  
65 ans et  
plus vivent à leur  
domicile dans un  
logement social



**123 070**  
repas servis à domicile  
à 840 personnes âgées



**7 130**  
personnes âgées de 60  
ans et  
plus supplémentaires  
attendues à  
l'horizon 2020



**77%**  
des personnes âgées  
vivant seules sur Dijon  
sont des femmes



**51%**  
des personnes âgées de  
75 ans et plus  
vivent seules à leur  
domicile sur Dijon

## Renforcer le lien social et la solidarité

Les bénévoles soutiennent l'action des agents (présence dans les minibus, soutien aux personnes lors des déplacements ou des ballades, participation aux animations, conduite des minibus,...).

- Le « resto seniors » : il propose à des personnes isolées, orientées par le service social gériatrique, un repas en compagnie d'autres seniors du quartier. Les bénévoles assurent une présence dans les minibus et partagent le repas.
- Le repas de Noël : les bénévoles distribuent les places aux participants, assurent un soutien logistique (chocolats, numérotation des places, disposition des menus...), accueillent les participants et les aident à s'installer.
- Le spectacle de la semaine bleue : les bénévoles distribuent les places et accueillent les participants à l'auditorium. Positionnés à des points stratégiques, ils guident et informent les participants.
- Ambassadeurs sur les quartiers : les bénévoles transmettent les informations aux habitants de leur quartier et orientent les demandes auprès de la Maison des seniors du CCAS.

### MONA LISA en quelques chiffres :

- 55 bénévoles
- 52 animations hebdomadaires
- 26 « resto seniors » organisés pour 70 personnes très isolées.
- 146 personnes accompagnées chaque semaine par l'accompagnement collectif.
- 55 personnes appelées chaque semaine dans le cadre du dispositif « seniors en contact »
- 12 permanences par an.
- 3000 personnes accueillies lors du spectacle de la semaine

bleue et le repas de Noël pour chacune des manifestations soit 6000 personnes.

- 6 partenaires MONALISA
- 5 structures de quartiers engagées
- 6 EHPAD ou résidences seniors actives pour s'ouvrir vers l'extérieur
- 1 expérimentation d'animations de quartier avec 2 associations d'aides à domicile et une structure d'hébergement (en cours de préparation).

Aujourd'hui  
en France,  
**1,5 million**  
de personnes  
âgées sont  
en situation  
d'isolement  
relationnel...

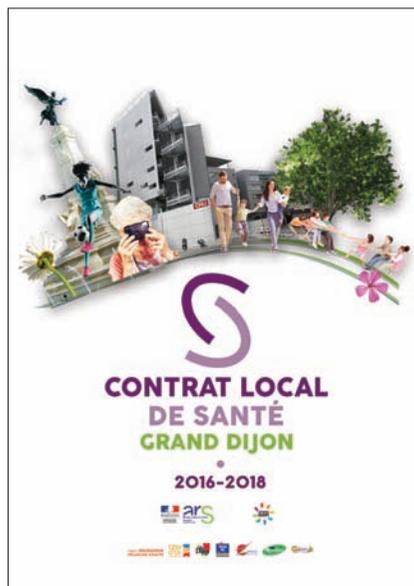
*Monalisa*  
MOBILISATION NATIONALE CONTRE L'ISOLEMENT DES AGÉS

Devenez acteur de  
la mobilisation nationale  
contre l'isolement des âgés !

Connectez-vous sur  
[www.monalisa-asso.fr](http://www.monalisa-asso.fr)

## Renforcer le lien social et la solidarité

### Contrat local de santé



S'appuyant sur la dynamique du Contrat de Ville, et forte de son expérience dans le domaine de la santé publique avec la Direction Santé Hygiène et le dispositif Atelier Santé Ville, la ville de Dijon s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé de Dijon métropole, pour les années 2016-2018. Ce contrat, signé avec l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté, l'État,

le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Départemental de Côte-d'Or et les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant vise à soutenir les dynamiques locales sur les questions de santé, en garantissant la cohérence des projets menés.

Une centaine de partenaires se sont mobilisés dans l'élaboration du contrat. Après une phase d'état des lieux partagé, les partenaires ont défini collectivement les axes prioritaires et les actions à mettre en œuvre. Le lancement officiel de la démarche s'est déroulé le 30 novembre 2016.

Le Contrat Local de Santé de Dijon métropole s'inscrit dans une approche globale de la santé et s'articule autour de trois grandes orientations stratégiques :

- Renforcer les soins de proximité, en améliorant la coordination des professionnels de santé ;
- Améliorer les parcours de santé, axés sur les besoins de populations ciblées (personnes en situation de souffrance psychique, personnes âgées, adolescents et jeunes adultes) ;
- Promouvoir les actions spécifiques au territoire, notamment sur les questions de prévention et d'hygiène.

Ces orientations sont déclinées en 19 fiches actions, répondant aux enjeux identifiés sur le territoire. Parmi les initiatives menées dans le cadre de ce contrat, figurent les actions présentées ci-dessous.

#### Promotion de la santé bucco-dentaire

Depuis 2002, les écoliers de Dijon sont sensibilisés, dès le plus jeune âge, à l'importance de l'hygiène bucco-dentaire. Cette action repose notamment sur le brossage régulier des dents des enfants âgés de 3-11 ans, encadrés par l'équipe éducative, sur les temps périscolaires et extrascolaires. En début d'année l'enfant se voit remettre un kit de brossage individuel, qui est renouvelé à plusieurs reprises en cours d'année. Une attention particulière est portée à la santé environnementale pour le matériel utilisé pour le brossage des dents : dentifrice sans paraben, plateau de stockage réutilisable, gobelet en plastique alimentaire.

Des visites sont également organisées en cabinet dentaire, dans le cadre d'un partenariat avec le service odontologie du CHU de Dijon sur le temps périscolaire pour lutter contre "la peur du dentiste". En complément, les enfants de moyenne section et de CP peuvent



75

*A Dijon, 1 homme sur 2 est âgé de moins de 32 ans*



*Sur Dijon métropole, 1 homme sur 2 est âgé de moins de 35 ans*



*A Dijon, 1 femme sur 2 est âgée de moins de 36 ans*



*Sur Dijon métropole, 1 femme sur 2 est âgée de moins de 39 ans*



4 540

enfants de moins de 3 ans sont recensés (cet effectif a diminué : 240 enfants de moins de 3 ans en moins entre 2006 et 2011)



La population âgée de 75 ans et plus a augmenté de 5% entre 2006 et 2011, soit 13 950 aînés sur Dijon



1 800

naissances domiciliées par an en moyenne sur Dijon (entre 2010 et 2012)



75 160

habitants de 15-64 ans sont actifs (en emploi ou au chômage), soit un taux d'activité de 70%, en 2012, sur la commune de Dijon

## Renforcer le lien social et la solidarité

bénéficier d'interventions en classe dispensées par un dentiste et par une chargée de prévention.

### Village Goût Nutrition Santé

En tant que ville active du "Programme national nutrition santé" depuis 2006, la ville de Dijon s'engage fortement dans la prévention nutritionnelle. C'est dans ce cadre qu'elle organise chaque année avec ses partenaires une manifestation intitulée "Village goût nutrition santé", qui accueille des scolaires et le grand public afin de promouvoir les bienfaits d'une alimentation équilibrée et de la pratique d'une activité physique régulière.

Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été menées concernant le tri des déchets pendant cette manifestation. En 2017, on peut citer par exemple :

- utilisation de vaisselle compostable (assiettes, bols, coupelles en pulpe de bambou) ou recyclable pour servir les petits déjeuners (gobelets cartons et couverts en bois) ;
- intervention des ambassadeurs du tri du Grand Dijon au moment du débarrasage des plateaux pour sensibiliser les visiteurs au tri des déchets ;
- traitement des contenants compostables en compostière.

### Distribution d'un pain protéiné aux seniors dijonnais

Depuis 2016, le CCAS de Dijon propose avec la livraison des repas à domicile, un pain protéiné G-Nutrition, destiné à lutter contre la dénutrition des seniors les plus fragiles résidant à leur domicile. Ce pain est un complément alimentaire distribué sur ordonnance médicale, commercialisé par la société Cérélab. Le service des

repas à domicile du CCAS assure également une veille sociale et nutritionnelle lors de la livraison de ces repas.

**Dijon réveille votre santé 2017**

Jongle avec tes sens, renforce ton équilibre !

**16, 17 & 18 mars 2017**  
Place de la République • Entrée gratuite

16 mars Scolaires Sur inscription	17 mars Tous publics & publics prioritaires 7h30 → 17h	<b>NOUVEAUTÉ</b> 18 mars Familles 10h → 17h
---	---	--

EN PARTENARIAT AVEC : CCAS DE LA VILLE DE DIJON / CCSP 21 / CNA LA MOUE / BREVETS BOURGOGNE-FRANCAIS-COMTE / BREVET DE LA CÔTE-D'OR  
DIPLOME DE LA VILLE DE DIJON / BREVET BOURGOGNE-FRANCAIS-COMTE / BREVET BREVET BREVET / PROMETTE SAGAMMETS / BREVET / SPORT FURET D'OR

03 80 74 51 51  
www.dijon.fr

### Chiffres clés

Interventions sur la prévention bucco-dentaire :

**17 classes concernées en 2017.**

Village Goût Nutrition Santé :

**468 petits déjeuners servis, 361 élèves de l'agglomération touchés en 2017.**

Distribution d'un pain protéiné aux seniors dijonnais :

**5 898 pains protéinés livrés en 2016.**

## Renforcer le lien social et la solidarité

### Contrat de ville

Un soutien appuyé aux dynamiques participatives et au changement d'image des quartiers

Dijon métropole et l'État assurent le co-pilotage du contrat de ville 2015-2020, en lien avec leurs partenaires et les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant. Leur objectif commun est d'instaurer une réelle dynamique partenariale visant à réduire les inégalités constatées entre les territoires les plus fragiles relevant de la nouvelle géographie prioritaire et le restant de l'agglomération dijonnaise.

L'enjeu fort est de s'appuyer sur des diagnostics de territoires et de mobiliser les politiques de droit commun en premier lieu, d'accompagner le développement d'actions structurantes et innovantes répondant à des priorités partagées.

L'appel à projets 2016 s'est inscrit dans le prolongement de la méthodologie retenue pour le contrat de ville, et ses priorités se sont donc articulées aux trois piliers que sont : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Les actions ont pris en compte les enjeux transversaux via les thématiques de la jeunesse, de l'égalité hommes/femmes, de la lutte contre les discriminations, ainsi que les initiatives contribuant à la promotion de la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Des conseils citoyens ont été installés en 2016 sur tous les quartiers prioritaires de Chenôve, Dijon, Longvic et Talant.

Les signataires du contrat de ville sont : l'État, le Rectorat, la Région Bourgogne-Franche Comté, Dijon Métropole, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, les bailleurs sociaux, la CAF<sup>21</sup>.

Ce volet urbain se traduit par la mise en oeuvre du NPNRU pour le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon (voir rubrique Écoquartier) ainsi que le Mail à Chenôve.

Fête de la Fontaine d'Ouche - Mai 2016



**1 272 327 Euros**  
montant du soutien  
Dijon métropole en 2015  
en faveur de la politique  
de la ville





## Renforcer le lien social et la solidarité

### Campagne propreté incivilités

#### La propreté est l'affaire de tous

Emploi, patrimoine, culture, espaces verts, santé, commerce, éducation...si Dijon est reconnue pour être une ville où il fait bon vivre, la propreté demeure l'une des préoccupations majeures des habitants.

A l'occasion de réunions publiques, de nombreux citoyens ont témoigné de leur agacement face aux incivilités. Dans les commissions de quartier, les questions autour de la propreté sont régulièrement abordées. Détritus, déjections canines, mégots de cigarettes, tags empoisonnent la vie des riverains.

Une campagne de propreté a donc été lancée début 2017. Elle se déroule en deux temps : une première vague massive d'affichage pour sensibiliser le public aux questions de propreté urbaine et rappeler aux habitants quelques bons réflexes à avoir. Les agents de la Brigade Verte ont ainsi été missionnés pour sillonner les rues, équipés d'un kit pédagogique : des cendriers de poche (pour mégots et chewing-gum). Dans un second temps, à partir de septembre, les verbalisations, s'appuyant sur le flagrant délit, deviendront effectives.

Cette campagne de propreté implique également les services municipaux et métropolitains qui oeuvrent toute l'année pour assurer un niveau de propreté optimal dans la Ville. D'autres services interviennent également pour assurer la qualité sanitaire.

Mais la propreté est également l'affaire de tous. En parallèle de la campagne propreté, un grand nettoyage de printemps est à l'étude dans tous les quartiers de la ville. Ce sont d'ailleurs les habitants de la commission de quartier centre-ville qui sont à l'initiative de cette

proposition ; une opération citoyenne et participative pour montrer que la propreté est l'affaire de tous et que, lorsqu'on jette un déchet au sol, c'est quelqu'un d'autre qui va le ramasser.





## Renforcer le lien social et la solidarité

### Un réseau international de solidarité : Bourgogne Coopération



La ville de Dijon a suscité la création en 2011 de Bourgogne Coopération, qui fédère les associations et acteurs locaux qui agissent en faveur de la coopération et de la solidarité internationales. Le réseau de la solidarité internationale en Bourgogne accueille, oriente et accompagne tous les porteurs de projets intéressés par l'aide au développement, l'action humanitaire, le volontariat, l'éducation à la citoyenneté mondiale, la coopération et les échanges internationaux.

Bourgogne coopération est aussi le relais local du réseau Ritimo, réseau national d'information sur la solidarité internationale et le développement durable.

### Projet « eau école santé » au Burkina Faso

La Ville de Dijon et Dijon métropole, en partenariat avec l'association dijonnaise Jeremi, ont lancé un grand projet « eau école santé » pour le département de Tangaye (34 villages, 40 000 habitants) au Burkina Faso.

Ce projet qui s'inscrit dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, s'étale sur 3 ans (de 2017 à 2019) pour un budget prévisionnel de 819 000 €. Il consiste notamment à équiper les 17 écoles d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement mais aussi à renforcer les capacités des services publics chargés de la gestion de l'eau et de l'assainissement à former des enseignants aux pratiques de l'hygiène.

La Ville de Dijon et Dijon métropole participent au financement de ce projet bien entendu pour un montant total de 40 750 €, sachant le portage du projet par les 2 collectivités permettra de mobiliser également une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Ce partenariat, réalisé sous forme de convention, prévoit également de sensibiliser les écoliers de Dijon et de Dijon métropole (du CE2 à la 6ème) à la consommation de l'eau.





## OBJECTIF 2

### Créer les conditions de développement durable

#### PLUiHD



Urbanisme, habitat, déplacements... Ce futur document d'urbanisme dessinera le visage de Dijon Métropole pour les 10 à 15 prochaines années. PLUi-HD : derrière ce sigle long et

complexe se cache un nouvel outil synonyme d'une action publique plus simple et plus efficace !

Avant, il y avait le plan d'occupation des sols (POS). Puis en 2010, la ville de Dijon s'est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU), doté d'un volet environnemental très développé qui en a fait le premier « éco-PLU » de France.

En devenant une communauté urbaine, le 1er janvier 2015, le Grand Dijon a pris la compétence « urbanisme ».

L'élaboration de ce document d'urbanisme de référence qu'est le PLU relève donc désormais de la responsabilité du Grand Dijon.

Elle nécessite une longue démarche impliquant les citoyens à travers une procédure de concertation comprenant des réunions d'information et une phase d'enquête publique.

Le Grand Dijon, devenu métropole début 2017, a engagé le processus qui aboutira à la rédaction puis à l'adoption de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi définit, à l'horizon 2030, le visage de Dijon métropole. Il détermine en particulier le « zonage » en fixant les terrains constructibles et ceux qui ne le sont pas, les espaces dédiés à l'habitat, au commerce, aux activités économiques, aux espaces verts et naturels... Il fixe les règles en matière de hauteur des bâtiments, de respect de l'environnement, de nombre de places de stationnement par logement...

#### UNE VISION DU TERRITOIRE DE DEMAIN

Le PLUi porte donc une vision du territoire en conciliant les différents enjeux : augmenter le nombre de logements afin d'accueillir les nouveaux habitants et de permettre le « desserrement » des ménages (séparations, départ des enfants du foyer, familles monoparentales...) et permettre le développement des activités économiques, créatrices d'emplois, tout en évitant la dispersion de l'habitat dans les zones périurbaines où il ferait disparaître des espaces naturels ou agricoles ; veiller à ce que les nouveaux quartiers soient durables, soient de véritables « écoquartiers » ; intégrer dans la réflexion les conditions nécessaires au développement de nouveaux quartiers ou de nouvelles zones d'activités, notamment en matière de mobilités ou de réseaux. La création d'un écoquartier, par exemple, ne saurait s'affranchir d'une réflexion sur la desserte par les modes de déplacement doux (transports en commun, accès piétons et vélos) ou par les réseaux de chaleur.

Dijon métropole va donc élaborer un document qui sera bien plus qu'un « simple PLUi » ce sera un document « 3 en 1 » à l'échelle intercommunale remplaçant les PLU des 24 communes composant Dijon métropole (plans locaux d'urbanisme), le programme local de l'habitat (PLH) et le plan de déplacements urbains (PDU).

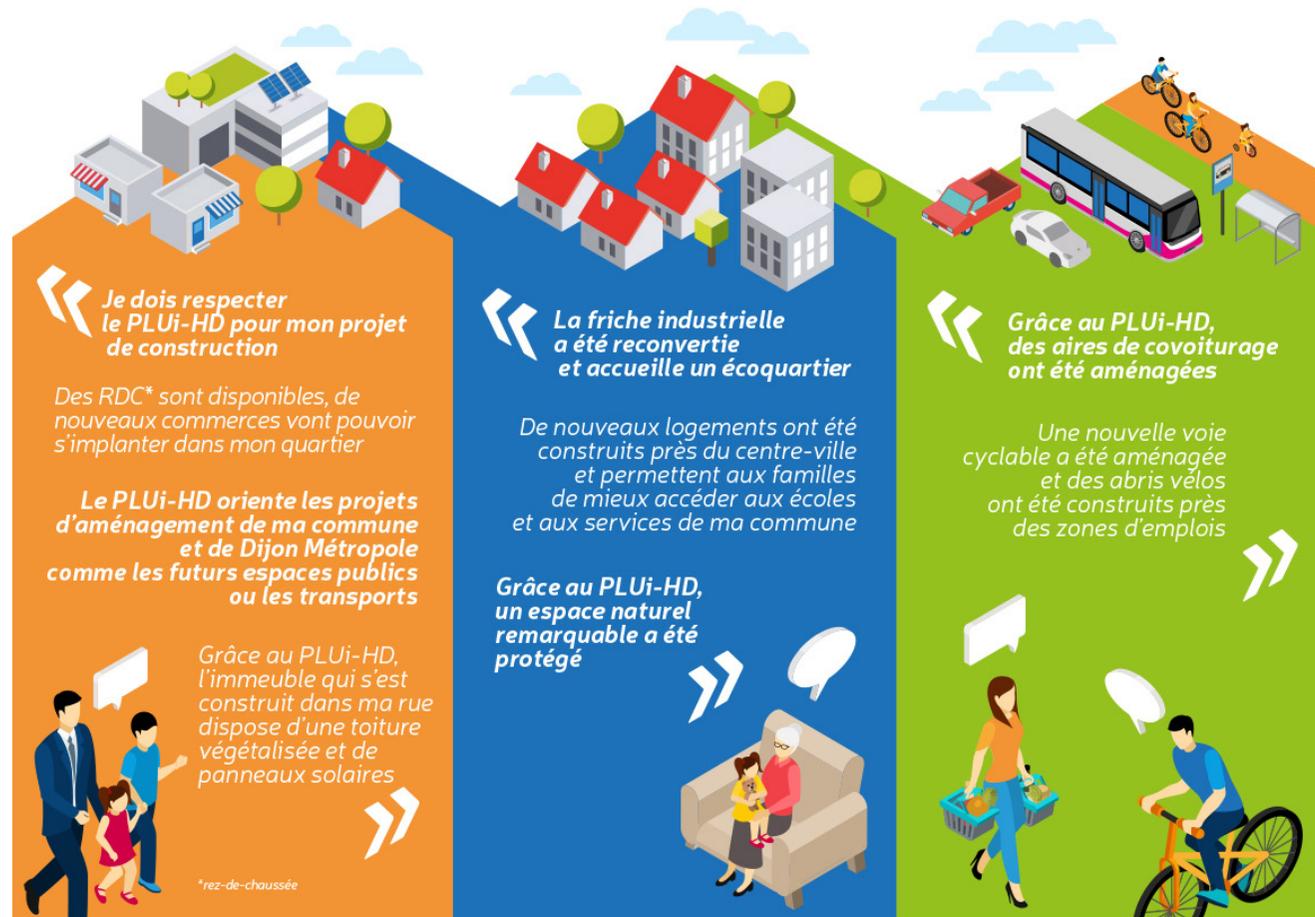
Ce PLUi-HD, sera co-construit avec les acteurs du territoire (citoyens, associations, acteurs économiques...) « HD » pouvant signifier « habitat et déplacements », mais aussi « haute définition » tant ce document portera des ambitions fortes pour un territoire qui se positionne, plus que jamais, comme une métropole à haute qualité de vie et une référence écologique en France.



## Créer les conditions d'un développement durable

### QUELS IMPACTS A-T-IL SUR VOTRE VIE QUOTIDIENNE ?

En réglementant l'aménagement du territoire sur le long terme, le PLUi-HD est un document stratégique pour le développement de Dijon métropole. Il a également des conséquences concrètes pour toutes les personnes qui vivent ou travaillent sur le territoire





## Créer les conditions d'un développement durable

### Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin

2016 a vu le lancement officiel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Cet ambitieux projet prévoit pour 2019 l'ouverture d'un site destiné à valoriser le « repas gastronomique des Français », entré au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010. Une entité multi-culturelle, dans un cadre historique, et une entité multi-générationnelle, dans un parc arboré, composeront l'ensemble de ce projet qui aura vocation à renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire.

L'écoquartier de la cité internationale de la gastronomie et du vin repose sur une relation très forte entre la ville et la nature. La ville s'ouvre sur un parc, tout comme le parc s'ouvre sur la ville. Cette relation réciproque est basée sur la notion d'îlots ouverts et de chemins dans un écrin végétal. C'est donc dans un quartier à caractère particulier, multi générationnel, que vont se construire les 540 logements et les 3 résidences de service : une résidence de tourisme de plus de 100 unités, une résidence seniors d'environ 100 unités et une résidence universitaire de plus de 140 unités. Les futurs habitants vivront entre culture et nature.

Projet Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin



© Agencé d'architecture Béchu





## Créer les conditions d'un développement durable

### L'espace public du centre-ville repensé

Le centre-ville de Dijon constitue le cœur de la Métropole ; cœur historique et résolument ouvert aux enjeux urbains du XXIème siècle. C'est le sens que la Municipalité, en articulation étroite avec Dijon métropole, donne aux actions engagées en matière de politiques publiques à l'échelle de ce quartier emblématique du bassin de vie métropolitain.

L'enjeu est de taille pour ce cœur urbain inscrit depuis juillet 2015, avec les Climats de Bourgogne, au patrimoine mondial de l'Humanité. Cette reconnaissance internationale par l'UNESCO offre en effet des opportunités renforcées en termes de dynamique et de notoriété en lien avec le classement en zone touristique internationale (ZTI) intervenu par arrêté du 25/07/2016 et la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

La dynamique territoriale repose notamment sur quatre volets complémentaires intégrant des dimensions transversales en matière d'écologie et de numérique (« Smart Ecocity ») :

- Dynamique économique (Commerces, tourisme, offre de services, ...),
- Mobilité, accessibilité et confort des usages ;
- Bâti et habitat ;
- Action culturelle et animations

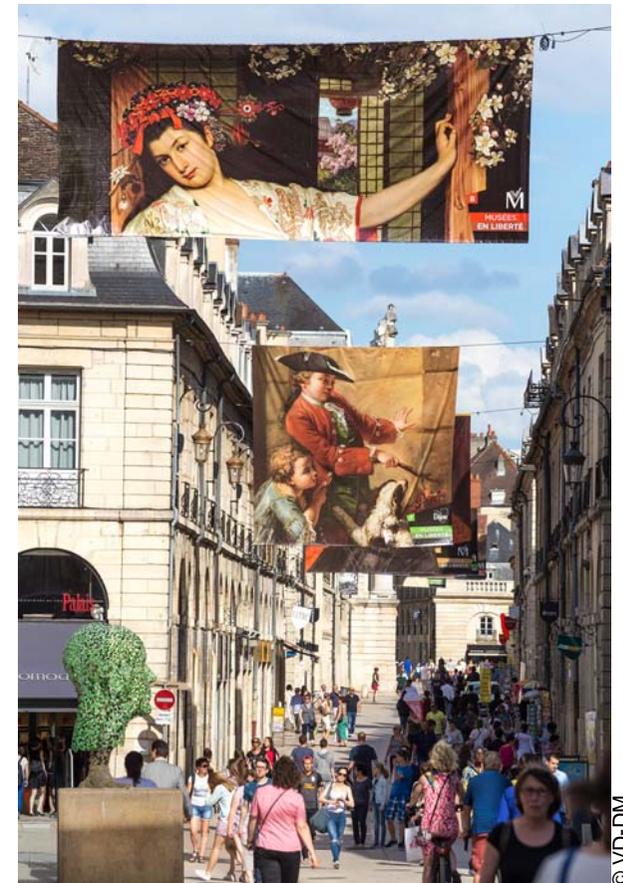
Le programme 2016-2020 mis en œuvre comporte près de 30 actions, en synergie avec les dynamiques des acteurs du centre-ville, à l'appui d'intervention coordonnées, à court et moyen termes.

Des réalisations sont en cours, pilotées notamment par le manager de centre-ville en poste depuis le 01/12/2016 :

Concernant le volet « Commerces », a été lancée en 2016 une étude d'investigations confiée à un bureau d'études spécialisé et menée en concertation avec les représentants des commerçants et la CCI. Elle doit permettre d'anticiper sur les évolutions en lien avec le développement de la fréquentation touristique (articulation parcours shopping et patrimoine), les nouvelles tendances de la consommation (e-commerce, circuits courts, ...) afin de conserver et de renforcer la dynamique du « plus grand centre commercial à ciel ouvert » régional.

En matière d'éco-mobilité et de confort des usages, outre les travaux de piétonnisation des rues Piron, du Bourg et Charrue ainsi que des places Jean Macé et Cordeliers réalisés en 2016, après celle de la rue de la Liberté, les actions portent sur l'amélioration d'une part, de la desserte des navettes Divia City, d'autre part, de l'accueil, de la signalétique et de la connectique des parkings en ouvrage (plus de 1 500 places disponibles). Ces actions sont prises en charge par le titulaire de la nouvelle DSP DIVIA depuis le 01/01/2017.

S'agissant de l'action culturelle, outre l'engagement de la deuxième phase de la Métamorphose du Musée des Beaux Arts, il convient de citer une nouvelle programmation qui est venue enrichir le calendrier proposé avec notamment la Nuit des Musées et des Bibliothèques, le Printemps de l'Europe, ... :



© VD-DM



## Créer les conditions d'un développement durable

- l'exposition à ciel ouvert et accessible au plus grand nombre de « Musées en Liberté » avec tout au long du linéaire de la rue de la Liberté, des reproductions des œuvres d'art le patrimoine muséal dijonnais : après la thématique des portraits à l'été 2016, l'exposition 2017 est placée sous le signe de la gastronomie et du banquet !
- le Brunch des Halles de Dijon dont la première édition en 2016 a remporté un vif succès,

D'autres actions sont en projet parmi lesquelles, la poursuite de la mise en valeur de la rue de la Liberté en termes d'aménités urbaines et de valorisation du patrimoine pour le plaisir de tous : habitants et visiteurs. Cette mise en valeur s'articule autour de deux axes :

- la rénovation et l'embellissement des bâtis en intégrant des dispositifs d'accompagnement à l'habitat afin de renforcer la vocation résidentielle du centre-ville,
- la mise en valeur de l'espace public en faisant appel à la lumière comme support de la scénographie nocturne en écho à un certain nombre de réalisations qualitatives récentes concernant l'espace public (Porte Guillaume, les nouvelles illuminations des Fêtes de Noël) et des initiatives privées (le Grand Hôtel La Cloche). A l'appui du concours d'idées qui a représenté un premier temps ouvert à la créativité et à l'innovation (dont

innovation environnementale), le « plan Lumière » sera élaboré en objectivant les commandes de prestations et de travaux.

Place Darcy - Dijon



© VD-DM



© VD-DM

# Créer les conditions d'un développement durable



## Eco quartiers de Dijon

A l'horizon 2020, une dizaine d'écoquartiers s'inscriront dans le paysage urbain de la Ville de Dijon. Ces projets participent de l'objectif de renouvellement urbain durable et de réduction de l'empreinte écologique en visant dès leur conception à limiter les impacts environnementaux négatifs sur chacun des thèmes de l'écologie urbaine : énergie, déplacements et qualité de l'air, densité, éco-construction, eau, biodiversité, collecte de déchets, circuits courts, climat, bruit,...

La Ville de Dijon conçoit ces écoquartiers comme des projets pilotes en vue de diffuser les actions qui auront fait la preuve de leur intérêt sur l'ensemble du territoire communal, y compris dans les quartiers existants. Pour autant, ces objectifs environnementaux doivent rester compatibles avec les objectifs économiques et sociaux qui forment les 2 autres piliers du développement durable, comme l'illustrent notamment les 3 projets présentés ci-dessous.

### ECOQUARTIER ARSENAL - engagé dans la démarche nationale de labellisation écoquartier

Arsenal est la pierre angulaire du projet Grand Sud, visant à restructurer l'entrée de Dijon par la route de Beaune. De vastes friches militaires, industrielles et hospitalières rendent en effet possible un projet global articulé autour de la ligne de tramway T2 et du canal de Bourgogne. Le site de 12,6 hectares abritera à terme près de 1400 logements, 19 000 mètres carrés de commerces et de services et 8000 mètres carrés d'équipements publics nouveaux. L'agence d'urbanisme l'AUC, réputée au niveau international, a élaboré un plan d'ensemble construit autour d'îlots différenciés : îlots fermés avec vitrines commerciales en rez-de-chaussée côté

avenue Jean-Jaurès, plus allongés côté canal, semi-ouverts au centre avec des immeubles plus élevés qui autoriseront des vues lointaines côté avenue. Le quartier se composera d'un tiers de logements à loyer modéré. Les cibles environnementales sont :

- l'éco-conception : association d'un BE environnemental dès la conception initiale du projet, mise en œuvre du système de management environnemental de l'aménageur ;
- la compacité des formes urbaines, tout en ménageant des espaces libres confortables au sol, en préservant l'intimité et l'attrait des logements ;
- la desserte par les modes de déplacement alternatifs à l'automobile : 2 stations de tramway à proximité, connexion vélo sur 2 axes principaux du réseau cyclable communal et maillage piéton interne du quartier par des espaces publics fluides et généreux ;
- la limitation des circulations automobiles dans le quartier et ses abords : prédominance des modes de déplacements doux au sein même du quartier, présence de commerces, d'équipements, de services et de bureaux à proximité pour limiter la dépendance à l'automobile ;
- la gestion économe, intégrée et paysagères des eaux pluviales, limitant le recours aux tuyaux ;
- la biodiversité : connexion à la trame verte et bleue du grand Dijon, développement d'une maille verte linéaire interne, création du jardin des Poudrières
- la maîtrise des consommations d'énergie : raccordement au réseau de chaleur urbain public,

Parc de la Poudrière-Éco quartier Arsenal





## Créer les conditions d'un développement durable

incitation au dépassement de la norme BBC (RT 2012) et incitation aux apports bioclimatiques ;

- l'éco-construction : application du référentiel de l'aménageur, incitations auprès de chaque maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour aller au-delà de la réglementation (cahier des charges de cession des terrains, « fiches de lots » à respecter, chantier vert.

### ECOQUARTIER MONTMUZARD

Cet écoquartier de 2,8 hectares, qui a vu le jour en 2015, est situé dans le quartier Université. Il est composé de 168 logements B.B.C. (Bâtiments Basse Consommation) dont 36 % sont à loyer modéré.

Le parti d'aménagement retenu consiste à structurer l'écoquartier autour d'un parc public traversant le site en son milieu et s'ouvrant à l'est de la placette/parvis de l'école. Deux courtes voies d'accès en boucle, partagées entre les piétons et les automobiles, desservent les immeubles d'habitation de part et d'autre.

L'architecture est homogène par son unité de style contemporain mais diversifiée par la combinaison de maisons individuelles en bande et de petits immeubles collectifs d'implantations variées et de hauteur croissante du nord au

sud, pour mieux s'intégrer au contexte urbain.

Ce projet d'habitat prend la forme d'une petite cité jardin contemporaine intégrant plusieurs cibles environnementales.

- importantes surfaces végétalisées, sous la forme du jardin public s'ouvrant sur l'école, au cœur du projet, et de jardins privés aux abords des constructions ;
- développement de la biodiversité, par l'abondance, la variété et la continuité de la trame végétale et l'intégration des jardins partagés à proximité de Latitude 21 ;
- accessibilité du site optimisée pour les piétons et les vélos, proximité des transports collectifs ;
- maîtrise de la place de l'automobile, admise uniquement sur des voies de longueur limitée, partagée avec les piétons ;
- gestion intégrée des eaux pluviales : noues et chaussées drainantes, pour éviter au maximum les canalisations enterrées ;
- maîtrise de la consommation d'énergie : bâtiments à basse consommation et passifs.

### ECO-CITE-JARDIN DES MARAICHERS

Plus qu'un écoquartier... une écocité et une cité-jardin inspirée de ce concept créé au XIXe siècle ! Sur les 19,6 ha des anciens abattoirs et d'anciens maraîchers sera réalisé ce projet de grande envergure qui, à terme, après les deux tranches de travaux prévues, regroupera 1200 logements et 17 000 m<sup>2</sup> de commerces, bureaux et services. Dans un quartier qui marque une entrée de Dijon, le long de l'avenue de Chicago à restructurer, la conception d'ensemble s'articule autour de vastes espaces publics, en particulier d'un mail central arboré, espace de rencontres et de lien social.

Éco quartier Montmuzard



## Créer les conditions d'un développement durable

Deux bâtiments anciens ont été préservés, qui abriteront des activités commerciales ou des logements. Les espaces extérieurs feront l'objet d'un traitement particulièrement soigné, et les logements bénéficieront de « prolongements » sous la forme de jardins privatifs, de terrasses, loggias ou balcons généreux. Les voiries du quartier, ouvertes à la circulation automobile en raison de l'étendue du projet, mais à une circulation apaisée, laisseront une large place aux modes doux de déplacement. La variété des formes architecturales et des fonctions (habitat, commerces, équipements publics) permettra de donner corps à un lieu de vie complet, offrant tous les services urbains nécessaires à ses habitants. A terme, la desserte par les transports publics sera renforcée, dans ce secteur de Dijon facilement accessible en voiture. Les autres cibles environnementales sont : chantier éco-responsable (recyclage des matériaux de démolition sur place), collecte sélective des déchets avec points de compostage, raccordement au réseau de chaleur urbain alimenté par la chaufferie bois construite à proximité, création d'une frange de jardins potagers et de vergers conservatoires, clins d'œil au passé du site...

Éco Cité Jardin des Maraîchers



© VD-DM



87

**2 044**

*nombre de logements  
construits en 2016 (dont  
68 logements seniors)*



**21,7**

*nombre de logements à  
l'hectare sur Dijon en  
2017*



**59,5**

*surface moyenne d'un  
logement construit en  
2016 sur Dijon*



**100 %**

*taux de recomposition  
urbaine à Dijon en 2016*



## Créer les conditions d'un développement durable

### Saint John Perse

Programmation de logements :  
un bout de campagne au cœur de la cité des ducs,  
Saint John Perse

La Ville de Dijon prévoit de faire sortir de terre en 2019 dans le quartier du Clos-de-Pouilly, au sud de la Toison d'Or, un nouveau lotissement sur 8 000 m<sup>2</sup> de quarante habitations qui iront du T3 au T5.

Spécificité du programme : il s'agira de maisons individuelles imaginées sur des modèles originaux :

Perspective de l'archipel Saint-John-Perse  
Architectes : Studio Mustard  
Maîtrise d'ouvrage : Logivie



© Architectes : Studio Mustard

Chaque maison, en ossature bois et en bardage métallique, ouverte et spacieuse, disposera d'un espace pour garer sa voiture et d'un jardin

Pour desservir ce nouvel « archipel », pas de route, mais « une voie douce » peu bétonnée et bordée de noues. Il y aura des clôtures, des haies et des boîtes aux lettres devant les maisons dans l'esprit champêtre.

Dès le début de la conception, les choix pour la réalisation de ce nouveau quartier ont intégré :

- une optimisation des caractéristiques bioclimatiques, un niveau de performance thermique en réduisant le suréquipement technique des logements, générateur de charges d'entretien, des objectifs thermiques minima inférieurs à 20 % par rapport au niveau réglementaire RT 2012 avec 20% des logements attendus en BEPOS (énergie positive) ;
- un dispositif de fossés enherbés récupérateur d'eaux pluviales ;
- un mode constructif innovant à ossature bois et un choix de matériaux adaptés (pérennité, facilité d'entretien, coût global maîtrisé) assurant un chantier propre ;
- une programmation répondant à une mixité d'occupation : 24 logements locatif à loyer modéré et 16 logements dédiés à la location- accession (accession sociale).

Une façon de réinventer le pavillonnaire et en faire un poumon vert au cœur d'un quartier urbanisé !

# Créer les conditions d'un développement durable



## Labellisation éco-quartier Fontaine d'Ouche

Le quartier de la Fontaine d'Ouche est en mutation. Les projets qui s'y réalisent se traduisent en trois opérations complémentaires :

1. a régénération urbaine «douce» du grand ensemble originel via le projet de renouvellement urbain, secteur d'environ 26,5 hectares. En effet, le quartier de la Fontaine d'Ouche est éligible au nouveau programme de renouvellement urbain de l'ANRU et bénéficiera, à ce titre, du soutien de cette agence ainsi que de la Région, de la Caisse des Dépôts et de l'ANAH. Des projets de réhabilitation de l'habitat, bailleurs sociaux et copropriétés, y sont programmés ainsi que de requalification de l'espace public ;
2. la réalisation d'un nouvel écoquartier de construction neuve à vocation d'habitat d'environ 8,5 ha dénommé «Quai des Carrières Blanches», sur des emprises de voies désaffectées des berges du canal de Bourgogne ;
3. la reconversion en habitat d'une friche industrielle d'environ 4 ha sur le site désaffecté de l'usine Parker, ouvrant une nouvelle entrée urbaine sur le quartier.

La demande de labellisation de l'écoquartier de la Fontaine d'Ouche s'étend sur ce large périmètre de plus de 80 hectares et englobe ces trois opérations. Nonobstant son étendue et son caractère «pluriel», le quartier de La Fontaine d'Ouche possède une forte identité urbaine et géographique du fait de sa situation charnière entre l'espace naturel périurbain «vert et bleu» - associant une vallée, un lac et un canal, des combes et des coteaux surmontés d'un plateau - et de l'urbanisation dijonnaise - à seulement 5 kilomètres du centre-ville de Dijon. Conséquence de cette configuration, le quartier se trouve délimité sur trois côtés par un écrin naturel

combinant le végétal, le relief et l'eau - le quatrième côté formant la jonction avec la ville.

Ce contexte urbain et géographique particulier détermine dans une large mesure les objectifs urbains assignés à cet écoquartier :

1. comme lieu privilégié de la diffusion de la nature en ville et de développement de la biodiversité urbaine ;
2. comme expérience singulière de «recyclage urbain» visant à régénérer le grand ensemble originel sans démolition majeure, et à l'intégrer dans la ville contemporaine ;
3. comme site pilote en matière d'urbanisme durable qui articule étroitement le social (dont le Contrat de Ville en cours), l'économique et l'environnement pour préfigurer la ville de demain.

Quai des Carrières Blanches, quartier de la Fontaine d'ouche à Dijon



© VD-DM



## Perspectives 2018 et plus



### **CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

- *Prendre davantage en compte la dimension santé environnement dans les projets menés*
- *Développer le rôle ressource du service santé de la ville de Dijon auprès des communes signataires du CLS.*



### **QUARTIER FONTAINE D'OUCHE**

- *Mise en oeuvre du NPNRU*
- *Labellisation éco-quartier de la Fontaine d'Ouche*



*Dynamique de développement  
suivant des modes de production  
et de consommation responsables*



# Finalité

# 5



## Introduction



Pour s'inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsable c'est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre.

Ces modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs.

Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.



### La Ville de Dijon et Dijon métropole, territoires d'économie verte :

L'atteinte d'un modèle de développement économique et de consommation responsable est un enjeu central de tout projet de territoire se voulant durable. A l'instar du positionnement en matière d'écologie, la Ville de Dijon et Dijon métropole souhaitent s'affirmer comme références en matière d'innovation dans le domaine de l'économie verte.

Pour y arriver, la mise en place d'expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l'économie circulaire et l'économie de proximité (favoriser l'achat local tant par les particuliers que par les entreprises et les collectivités).

Plusieurs actions ont déjà été mises en oeuvre en partenariat avec la Chambre d'agriculture de côte-d'Or telle que :

- l'ouverture fin 2016 d'un Drive Fermier réunissant une vingtaine d'agriculteurs,
- l'achat par les collectivités d'un nombre croissant de foncier agricole de proximité ainsi que de fermes (ex. achat de la ferme de la Motte Giron et de ses 60 ha de terres début 2017),
- l'étude en cours de la réalisation d'une légumerie entre le département, Dijon métropole et l'entreprise d'insertion Idées 21,
- la multiplication des marchés et des lieux de distribution dans la ville, ...

Plus qu'un soutien financier, les collectivités apportent un soutien technique et logistique afin de favoriser la mise en oeuvre de ces expérimentations auprès de délégataires et d'organismes associés.



## Indicateurs clés de la finalité 5

-10% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020

30% des boîtes aux lettres des foyers de Dijon métropole sont équipées d'un Stop Pub  
On estime que 390 tonnes d'imprimés non sollicités sont évitées

Taux de valorisation sur Dijon métropole (objectifs à 2020 = 55%)

2014 = 36.6 %

2016 = 37.51 %

pourcentage des déchets qui sont orientés vers une valorisation matière ou organique sur l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (hors gravats)

### En 2016, les habitants de Dijon métropole ont trié...

373 tonnes d'acier

52 tonnes d'aluminium

167 tonnes d'emballages liquide alimentaire

818 tonnes de PET\*

### Cela a permis de fabriquer...

534 voitures

14 236 vélos

4.843 millions de paquets de 10 mouchoirs

1.483 millions de pulls en polaire

\*PET : polyéthylène terephthalate (matière des bouteilles plastiques)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
% de foyers qui mettent en Stop Pub sur leur boîte aux lettres	13	14	17	20	29	30

## OBJECTIF 1

### Promouvoir l'économie sociale et solidaire et la dynamique économique locale

95



#### ZGZD



Dijon métropole a été retenue au deuxième appel à projet Territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». Ce projet permet de poursuivre les actions engagées dans le cadre du programme local de prévention des déchets et de les faire évoluer vers une démarche d'économie circulaire. Le 'Zéro Déchet, Zéro Gaspillage' est un idéal à atteindre : ne pas gaspiller, limiter au

maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités – recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination, et s'engager dans des démarches d'économie circulaire. Le 29 septembre 2016, la collectivité a délibéré favorablement à la contractualisation avec l'Ademe d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) pour mettre en place un plan d'actions sur 3 ans. Ainsi, la collectivité s'engage à réduire de 10% sa production de déchets entre 2010 et 2020 et à atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55% d'ici 2020.

#### Gratifieria

La collectivité est engagée depuis 2009 dans une politique de réduction des déchets, promouvoir le réemploi afin de prolonger la durée de vie des objets est un des axes sur lequel la Métropole souhaite agir.

Ainsi, Dijon métropole souhaite organiser des Gratifieria ou marchés gratuits en direction du grand public. Le concept est le suivant : il s'agit de créer une zone de gratuité éphémère de dons et de récupération dans laquelle les habitants de la métropole dijonnaise sont invités à participer pour donner une seconde vie aux objets.



*Chacun peut donner s'il le souhaite et prendre librement un objet, qu'il ait amené ou pas quelque chose.*

#### Gratifieria 2017 :

**521 kg**

**Poids des objets échangés**

**72 %**

**des objets ont trouvé un nouveau propriétaire**



## Promouvoir l'économie sociale et solidaire, et la dynamique économique locale

### Réduction et détournement des flux textiles

Dijon métropole souhaite réduire le flux des textiles présents dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage.

Depuis 2011, de nombreuses bornes textiles ont été implantées sur le territoire afin de favoriser l'accès aux usagers et favoriser le réemploi des textiles.

De plus, un travail a été réalisé avec les 7 associations du réemploi de textiles du territoire afin de créer un outil de communication permettant de donner les modalités d'apport et de localiser les points de collectes (déchetteries, locaux associatifs et bornes textiles). Enfin, une mutualisation des rebus de textiles est réalisée via Emmaüs afin de les valoriser au mieux.

Une contractualisation avec l'éco-organisme ECO-TLC a également été signée en 2012 et renouvelée pour 6 ans en 2014.

### Soutien d'une recyclerie

Dijon métropole souhaite prolonger la durée de vie des objets en favorisant la réparation et le réemploi.

Depuis 2009, une convention a été signée avec les Compagnons Emmaüs pour installer un chalet du réemploi dans chaque déchetterie du territoire afin de récupérer les objets inutilisés par les habitants et les revendre via leurs magasins de vente d'occasion.

Une nouvelle association c'est créé en 2016, La Recyclade, pour assurer la gestion d'une recyclerie sur le territoire de Dijon métropole en valorisant et en gérant de façon innovante des déchets par la collecte, le tri, la remise en état d'objets, le détournement d'usage et la transformation artisanale ou artistique.

La collectivité a donc signé une convention d'objectifs avec la Recyclade pour soutenir leurs activités.

La Recyclerie ouvrira ses portes en septembre 2017.



© VD-DM

## Promouvoir l'économie sociale et solidaire, et la dynamique économique locale



97

### Village de la réparation

Dijon métropole souhaite prolonger la durée de vie des objets en réalisant la promotion de la réparation.

Depuis 2012, de nombreux événements ont été organisés en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Côte-d'Or pour faire découvrir les métiers de la réparation notamment lors du village de la réparation.

Cet événement se raccroche à la grande braderie organisée en centre-ville de Dijon par la fédération des commerçants Shop In Dijon et rassemble, sur une journée, des artisans réparateurs de différents métiers (réparateur d'électroménagers, de télécommandes, de machines à coudre, de vélos...). Ils réparent dans la mesure du possible les objets apportés par les usagers.

- Village du 12/09/15 : 7 artisans – 24 réparations – 300 visiteurs
- Village du 28/05/16 : 7 artisans - 63 réparations et 7 en atelier sur 116 objets apportés – 600 visiteurs
- Village du 10/09/16 : 6 artisans – 59 réparations et 4 en atelier sur 82 objets apportés – 750 visiteurs
- Village du 13/05/17 : 8 artisans – 31 réparations sur les 31 objets apportés - 850 visiteurs et 182 tickets de remise distribués

Village de réparation-Place Darcy- 2016



© VD-DM



## OBJECTIF 2

### Encourager l'éducation à l'environnement et au développement durable

#### Une politique alimentaire vertueuse au sein de la restauration alimentaire

Développer les produits issus de l'agriculture biologique.

Evolution depuis 2014 :

Année	Bio en % du budget	Bio en % de repas (au moins un élément bio)
2014	11.3%	32.13%
2015	12.8%	40.04%
2016	13.5%	44.05 %

Le pain est 100% bio et local depuis 2010

- Objectifs : atteindre les 15% de budget consacré au bio en 2017 et dépasser 20% à l'horizon 2019.
- Moyens mis en œuvre dans le cadre des marchés publics  
Estimation globale annuelle : 2 000 000 € TTC  
482 lots répartis en 14 catégories en 2017  
23 fournisseurs attributaires

	Appel d'offres 2012	Appel d'offres 2017
Nombre de lots	299	482
Lots attribués en bio	6	23
Lots attribués à l'option bio	5	17
Lots attribués à l'option label rouge	0	2

- Ces chiffres illustrent une forte augmentation des lots attribués en bio et label Rouge dans l'appel d'offres 2017.
- adhésion en novembre 2016 à l'Association Un Plus Bio qui fédère et met en réseau des territoires engagés dans une restauration collective de qualité afin de les aider à réussir les changements alimentaires vers plus de bio et de local.

Proposer des menus «alternatifs» (dans lesquels les protéines animales sont remplacées par des protéines végétales)

Fréquence actuelle : 2 fois par mois

Fréquence visée : 4 fois par mois

Développer les produits de proximité et promouvoir l'agriculture périurbaine

- Actuellement, 10,3 % du budget alimentaire est consacré aux acquisitions auprès de producteurs régionaux, soit 29,6% des repas servis comportant au moins un produit régional.
- Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour accroître leur proportion :
  - clauses environnementales dans les marchés publics
  - acquisition hors marché à concurrence du seuil réglementaire de produits locaux, tels par exemples du miel, des fromages locaux, du pain d'épices. Exploration, en lien avec la chambre d'agriculture et la mission biodiversité de Dijon métropole, de l'extension de ces achats directs à de nouvelles productions locales, dans le respect de leur saisonnalité : lentillons et pommes notamment dans un premier temps.
  - préfiguration d'un diagnostic sur l'offre agricole du territoire de Dijon métropole en vue d'établir un projet alimentaire de territoire dans l'objectif de tendre à terme à l'autosuffisance alimentaire du territoire. Au vu de ce futur diagnostic, recensement des potentialités d'approvisionnements de la cuisine centrale auprès de producteurs locaux et bio en incluant dans les marchés publics des clauses accroissant les réponses de proximité, (en mettant notamment l'accent sur l'accompagnement éducatif des enfants

## Encourager l'éducation à l'environnement et au développement durable



99

et sur la protection des périmètres de captage des eaux)

- soutien à la création d'une légumerie locale par une entreprise d'insertion, auprès de laquelle la cuisine centrale pourrait s'approvisionner en légumes de saison de 4ème gamme issus de l'agriculture biologique de proximité.

### Réduire le gaspillage alimentaire

- des actions conduites depuis plusieurs années comme par exemple un ajustement des pains à commander, l'ajustement et l'optimisation des conditionnements, la participation des enfants à des animations sur cette thématique, la redistribution (en toute sécurité) en dons alimentaire des repas non utilisés à des associations humanitaires etc...
- un diagnostic réalisé d'avril à juin 2017, avec pesées des différentes catégories de déchets dans 9 restaurants scolaires. Elaboration en cours d'un plan d'action pluriannuel, qui passera par des mesures techniques (réduction des grammages, ajustement des quantités de pain aux menus, synergies avec les goûters servis en périscolaire, etc.), des mesures organisationnelles (mesures régulières, fiches de liaisons approfondies entre les restaurants scolaires et la cuisine centrale, etc.), et des actions éducatives auprès des adultes comme des enfants.

### Valoriser les biodéchets

expérimentation en cours de récupération et de valorisation par transformation en compost, en lien avec Dijon métropole, au restaurant du personnel et au groupe scolaire du Nord

### Gourmet Bag : se régaler sans gaspiller

« Doggy bag » à la française, le gourmet bag à débarqué à Dijon et dans l'agglomération.

Engagée dans une dynamique de réduction des déchets, Dijon métropole déploie désormais ce nouvel outil pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de l'appel à projet «Territoire zéro déchet, zéro gaspillage» lancé par le ministère de l'Environnement dont elle a été lauréate et conforte ainsi sa politique de réduction des déchets, avec comme objectif de réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés d'ici à 2020.

De nombreux restaurateurs l'ont déjà adopté.

Ce dispositif vient renforcer les opérations déjà menées par Dijon métropole comme l'édition d'un guide pour lutter contre le gaspillage alimentaire, où les chefs du territoire avaient partagé des recettes simples et économiques pour transformer les restes de repas en plats savoureux.



© le-gourmet bag les 13 lucioles pl. Emile Zola-le grand-dijon



**13.5 %**

*part des dépenses liées à des produits bio en restauration scolaire à Dijon*



**2**

*nombre de repas alternatifs/mois dans les cantines à Dijon*

## Encourager l'éducation à l'environnement et au développement durable

### Accompagnement du CROUS de Dijon dans une démarche de tri, réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre du projet territoire 'Zéro Déchet, Zéro Gaspillage' et du Programme Régional pour l'Alimentation, Dijon métropole et l'association Restau'co ont engagé une action d'accompagnement de 2 sites du CROUS de Dijon (Restaurants Universitaires Mansart et Montmuzard) dans une démarche globale vers une offre alimentaire durable et une exemplarité en matière de tri et de réduction des déchets afin de répondre aux priorités suivantes :

- Réduire le gaspillage alimentaire via des actions préventives (achats, production) et la sensibilisation auprès des convives,
- Améliorer le tri et réduire les déchets au sein des restaurants scolaires et des logements étudiants.

Cette action multi-partenariale permettra de définir une méthodologie transposable à l'ensemble des CROUS de France.

Le planning de l'action s'échelonne de septembre 2016 à juin 2018

### Accompagnements des lycées dans leur démarche de tri, réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire

La collectivité est engagée depuis 2009 dans une politique de réduction des déchets, un des axes est de sensibiliser les jeunes à la réduction des déchets via des actions sur le gaspillage alimentaire, la mise en place du tri et du compostage.

En septembre 2013, un projet pilote a été initié en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Bourgogne, le Réseau des acteurs et des métiers de la restauration collective. Cette action a permis de définir une méthodologie qui a été développée dans d'autres établissements du territoire.



## Encourager l'éducation à l'environnement et au développement durable

### Disco soupe

Dijon métropole est engagée depuis 2009 dans une politique de réduction des déchets.

Lutter contre le gaspillage alimentaire est un des axes sur lequel la collectivité souhaite agir.

Ainsi, Dijon métropole souhaite sensibiliser les habitants en organisant des Disco-soupe lors de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire.

*Les habitants sont invités à participer à la réalisation de soupes à partir de légumes invendus récupérés à la fin de marchés et dans des commerces.*



© VD-DM



101

**Disco-soupe en 2014 :**  
360 kg récoltés 500 soupes  
distribuées

**Disco-soupe en 2015 :**  
150 kg récoltés 960 soupes  
distribuées / 100 kg récoltés  
600 soupes distribuées

**Disco-soupe en 2016 :**  
70 kg récoltés 450 soupes  
distribuées



## OBJECTIF 3

### Éco responsabilité du service public

#### PDA :

**Nombre  
d'agents concernés :**

**499**

*Transports en Commun Urbain*

**92**

*Transports en Commun non  
Urbains (train / TRANSCO) :*

**130**

*Location vélos*

#### PDA

Le PDA, adopté en 2005 par le Conseil Municipal, le Conseil d'Administration du CCAS et le Conseil Communautaire, a pour objectif de favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (transport collectif, vélo, covoiturage) et de rationaliser les déplacements liés au travail.

En matière de déplacements (domicile-travail et professionnels), est en effet à mettre en avant le rôle de la Ville Dijon et de Dijon métropole en tant qu'employeurs, en raison d'une part de l'importance de leurs effectifs et d'autre part de la dispersion de leurs sites.

Diverses actions ont été mises en place :

- Déplacements professionnels : diminution de la flotte de véhicules professionnels, recours au service d'autopartage (permettant de compléter la palette des modes de déplacements offerte aux agents),
- acquisition de titres de transport professionnels (tram-bus),
- mise en place de formation éco-conduite (2016-2017),
- distribution de 10 vélos pliants (2016-2017)
- actualisation du règlement de l'usage des véhicules de service à la Ville

Et mise en place à Dijon métropole (2017) :

- Déplacements domicile-travail : participation financière à hauteur de 50% aux abonnements de transports collectifs urbains et non urbains,
- Dispositifs de location de vélos à hauteur de 15 € par mois
- Elaboration de documents spécifiques de communication (infographie en 2016..)

Un travail est en cours sur la mise en place de signature intermodale.

#### Une eAdministration & des eServices « myDijon »

La plate-forme de e-administration de Dijon, qui a ouvert en 2013, s'enrichit chaque année de nouveaux e-services qui favorisent la dématérialisation. Plus de dossiers papiers et d'envois postaux, plus (ou beaucoup moins) de déplacements aux guichets pour réserver sa place ou gérer son abonnement... Désormais, tout se passe en ligne sur myDijon (téléserveics.dijon.fr).

Quelques e-services importants et récents :

- L'inscription sur les listes électorales
- Le dossier Famille pour les prestations familiales (restauration scolaire, accueil périscolaire, etc.)
- L'inscription aux activités «Dijon Sport Découverte»
- La billetterie des piscines, du Skate Parc et de la Patinoire
- L'inscription au Conservatoire
- Les offres d'emploi de la Collectivité

Et les principales perspectives pour 2017 & 2018 :

- La gestion des inscriptions et des présences en Centres de Loisirs
- Les services de la Bibliothèque (dossier d'abonné, réservations, retards...)
- Les demandes de manifestation sur l'espace public
- L'inscription en crèche et halte-garderie

A noter que pour doper encore son adoption, la plate-forme de téléserveics va aussi être déclinée prochainement sous forme «d'App» gratuite, utilisable aisément sur les smartphones (Apple & Android) pour permettre aux Dijonnais comme aux touristes d'accéder notamment, grâce au service « Me déplacer », aux plans des lignes de bus et de tramway qui desservent la ville.



## Une brigade verte dans les rues de Dijon

Créé le 1er mars 2012, la Brigade Verte de Dijon a pour mission essentielle de préserver le cadre de vie des citoyens.

Rattachée à la tranquillité publique, comme la police municipale, huit agents de surveillance de la voie publique forment la Brigade Verte de Dijon.

Cette équipe spécialisée est chargée à la fois de faire respecter la propreté dans la Ville et de promouvoir le savoir-vivre ensemble.

Elle a tout d'abord un rôle de prévention et de dialogue afin de sensibiliser les riverains et les usagers de la voie publique lorsqu'elle constate que des incivilités sont commises mais, lorsque le dialogue s'avère impossible, la Brigade Verte de Dijon a également un rôle répressif puisqu'elle dresse des contraventions pouvant aller jusqu'à 135 euros par exemple pour le dépôt sauvage d'objets encombrants.

Sur le premier semestre 2017, les équipes de Brigades Vertes de Dijon, ont déjà été amenées à intervenir 4 070 fois et à rédiger 74 rapports de contraventions.



© VD-DM

## Un centre de formation sur la nature en ville

Les agents des espaces verts de la Ville de Dijon ou de Dijon métropole en charge de la voirie bénéficient de demi-journées de formation impulsées par les spécialistes du Jardin des Sciences. Les nouveaux modes de gestion des espaces verts et de la place nouvelle accordée à la nature en ville ont en effet modifié les méthodes de travail des agents, nécessitant une mise à jour de leurs connaissances grâce à une formation théorique mais aussi à des visites de terrain.



© VD-DM

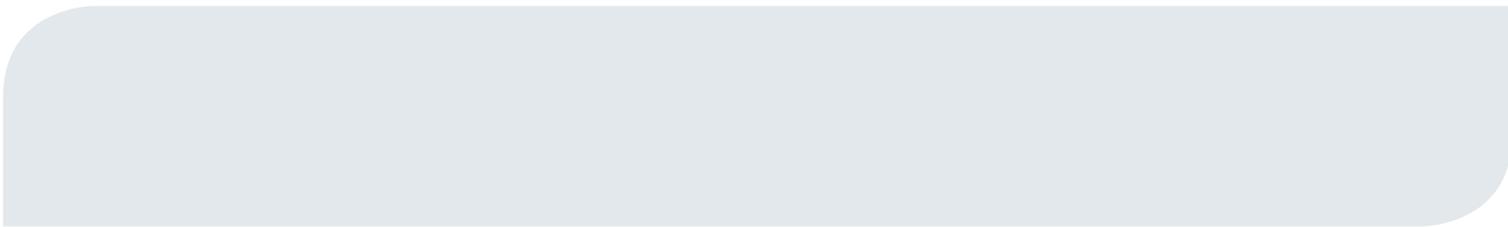
**1 820**

*nombre de corbeilles à papier sur Dijon*



**40**

*nombre d'agents ayant été formés à l'éco conduite en 2016 (Ville de Dijon)*



## Perspectives 2018 et plus



105



### **COLLECTE DES TEXTILES**

- Augmenter le nombre de points de collecte sur Dijon afin de tendre vers le 1 pour 2000.



### **RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE**

- Hausse de la part du bio (+15% en 2017 et dépasser 20% en 2018 -2019)



### **COLLECTE BIODÉCHETS**

- Étendre le dispositif à tous les gros producteurs de Dijon métropole

